

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022



COPIL Clôture PAPI intention – inauguration
repères de crues 09/05/2022



Ambassadeurs des cours d'eau – été 2022



Commission locale de l'eau – 01/12/2022-
Verrières



Observatoire du Mont Aigoual – Visite d'équipe – Juillet 2022

Mai 2023

Avec la participation financière de l'État, de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région Occitanie, et les départements de l'Aveyron, de la Lozère, du Gard :

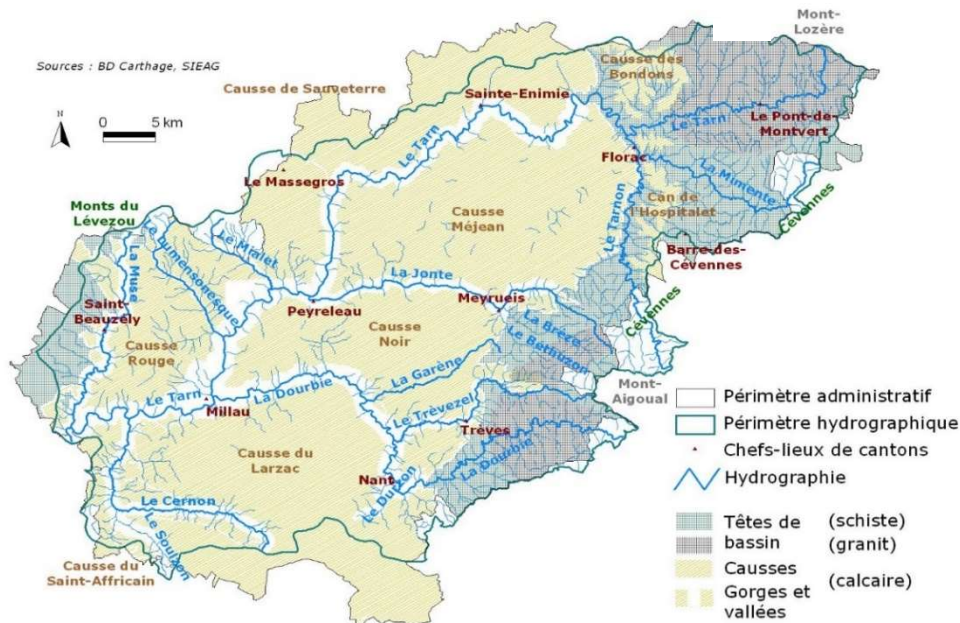


SOMMAIRE

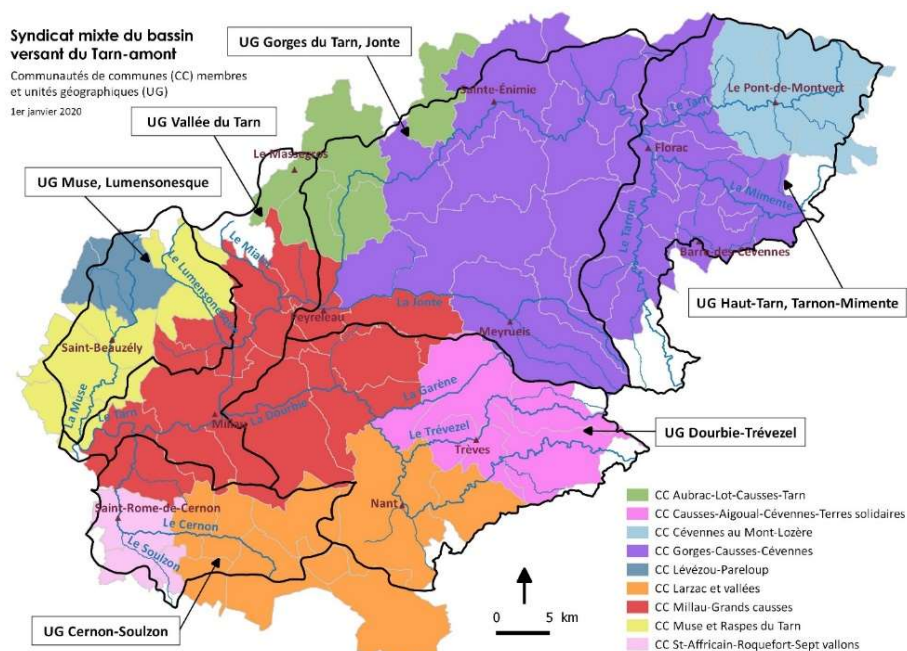
1. Territoire et structure	3
2. Synthèse graphique	5
3. Personnel du syndicat.....	5
4. Aspects financiers	6
5. MISSIONS.....	11
ANIMATION TERRITORIALE	12
I. Gouvernance du syndicat Tarn-amont.....	13
II. Conciliation des usages de loisirs liées à l'eau	14
III. Gestion des sites de baignade	16
IV. Gestion des risques liés aux cyanobactéries.....	19
V. Opérations et outils de sensibilisation.....	21
VI. Communication du syndicat Tarn-amont	25
ANIMATION AGRICOLE.....	27
I. Programme d'actions de lutte contre l'érosion des sols agricoles et forestiers sur les bassins versants de la Muse et du Lavencou	28
GESTION DES COURS D'EAU.....	30
I. Finalisation et validation du PPG Milieux aquatiques Tarn-amont 2024-2027.....	31
II. Gestion de la ripisylve et des embâcles en 2022	32
III. Poursuite des opérations de restauration de zones d'expansion naturelle de crues (ZEC).....	34
IV. Travaux de restauration hydromorphologique.....	36
V. Accompagnements et conseils techniques auprès des riverains.....	38
VI. Gestion des zones humides	39
PRÉVENTION DES INONDATIONS	41
I. Diagnostics de vulnérabilité « habitants et bâtiments publics »	42
II. Étude de solutions pour limiter l'impact des crues torrentielles sur le BV Ladoux	45
III. 40 ans de la crue du 8 novembre 1982 à Millau	47
IV. Bilan du PAPI d'intention 2019-2021 et inauguration des repères de crues à Aguessac	49
V. Élaboration du PAPI complet	52

1. TERRITOIRE ET STRUCTURE

Le bassin versant du Tarn-amont s'étend sur 2 600 km², des sources du Tarn jusqu'à sa confluence avec la Muse. Son caractère rural et touristique fait de ses cours d'eau des milieux riches, préservés mais vulnérables. L'enjeu principal sur le bassin est de concilier les usages de l'eau avec la préservation des milieux aquatiques qui font l'attractivité du territoire. Il est également essentiel de combiner préservation des milieux aquatiques et prévention des inondations sur ce territoire soumis à des épisodes méditerranéens.



À cet effet, le **Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont** a été créé le 1^{er} avril 2018. Depuis le 1^{er} janvier 2020, neuf communautés de communes lui ont transféré leurs compétences de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (gemapi) et de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (superficielle et souterraine) et des milieux aquatiques (dites « hors gemapi »). Il concerne tout ou partie de 59 communes : 32 en Aveyron, 21 en Lozère et 6 dans le Gard.



Dans une logique d'**intérêt général** à l'échelle du bassin versant du Tarn-amont, il a pour objet la **gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques** (on parle également de la gestion du « grand cycle de l'eau »).

COMPÉTENCES :

Le Syndicat Tarn-amont exerce ses compétences dans le cadre de plusieurs d'outils de gestion intégrée (schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), contrat de rivière, programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (PPG), programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)...), ce qui se traduit par des missions de :

- Planification et gestion intégrée de l'eau ;
- Animation, coordination, concertation, communication, sensibilisation ;
- Maîtrise d'ouvrage, assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, appui technique.

Ainsi, il se voit confier par ses membres les compétences définies ci-dessous :

Compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi), telle que définie au I de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- Entretien et aménagement de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau ;
- Défense contre les inondations ;
- Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Compétences relatives à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (superficielle et souterraine) et des milieux aquatiques :

Compétences obligatoires :

- Animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- Renforcer le suivi quantitatif et qualitatif de la ressource en eau et des milieux aquatiques (hors alimentation en eau potable et hors sites industriels et miniers) ;
- Accompagner la gestion quantitative de la ressource en eau (hors alimentation en eau potable) : acquisition de connaissances sur les besoins hydrologiques locaux, proposition de plans de gestion locaux visant le bon fonctionnement des milieux aquatiques, incitation aux actions concourant aux économies d'eau... ;

Compétence optionnelle :

- Valoriser les richesses naturelles, le petit patrimoine bâti lié aux milieux aquatiques et les activités de loisirs liées à l'eau.

GOUVERNANCE

Son siège est basé à Sainte-Énimie, siège de la mairie de la commune de Gorges-du-Tarn-Causse ; une antenne est basée à Millau à la Maison des Entreprises.

Bureau syndical et comité syndical :

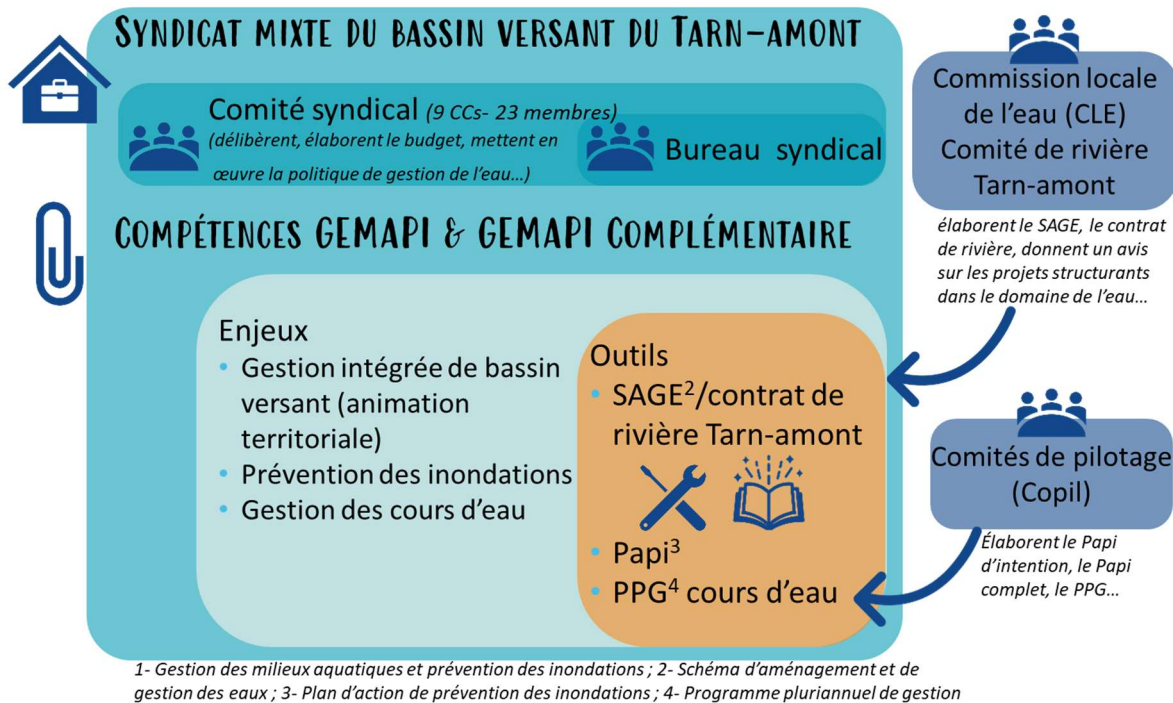
Les statuts du SMBVTAM stipulent qu'il est administré par un comité syndical de 23 délégués et d'un bureau réunissant le président, les trois vice-présidents et six délégués issus du comité syndical.

Unités géographiques (UG)

Afin d'assurer la meilleure représentation des territoires, les statuts du SMBVTAM prévoient que le comité syndical s'appuie sur six unités géographiques (UG) correspondant aux sous-bassins suivants : « Haut-Tarn, Tarnon-Mimente », « Gorges du Tarn, Jonte », « Vallée du Tarn », « Dourbie-Trévezel », « Cernon-Soulzon » et « Muse, Lumensonesque ».

2. SYNTHÈSE GRAPHIQUE

STRUCTURE, COMPÉTENCES, ENJEUX, OUTILS



3. PERSONNEL DU SYNDICAT

L'équipe du syndicat se compose de 6 agents permanents qui sont répartis depuis décembre 2020 sur deux lieux géographiques identifiables, à savoir entre le siège social à Sainte-Énimie (mairie) et l'antenne à Millau (maison des entreprises).

Malgré le départ de Florian Pontramon, chargé de milieux aquatiques en date du 30 avril 2022, remplacé par Maxime Hézard (contractuel, en l'absence d'obtention du concours de la FPT à ce jour), les années 2021 et 2022 ont permis d'assurer une certaine stabilité de l'équipe pour les années à venir.

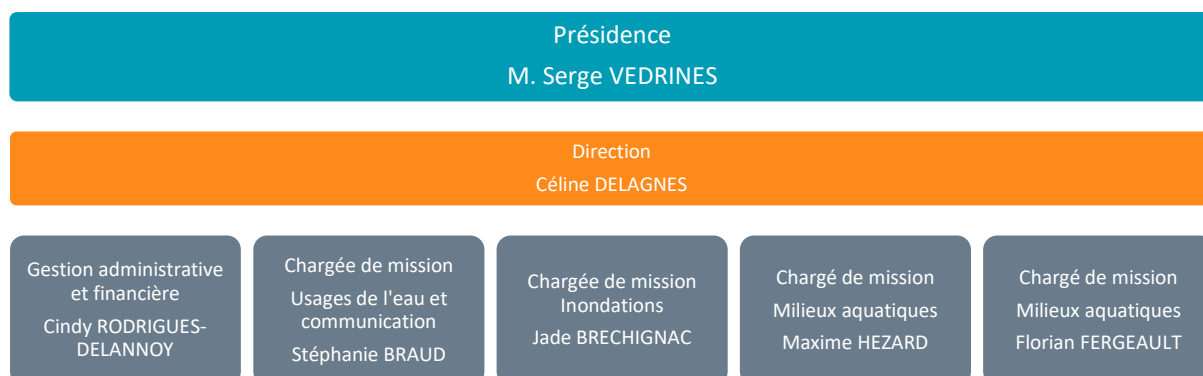
Pour rappel :

- le recrutement d'un chargé de mission milieux aquatiques par voie de mutation externe (Florian Fergeault au 1^{er} janvier 2022),
- la poursuite de la mission inondations, adossée à une mission agriculture, forêt, érosion ruissellement par un contrat de projet de 3 ans (Jade Bréchignac du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024).
- D'autre part, la chargée de gestion administrative et financière à temps partiel à 90 % au début de l'année 2021 (Cindy Rodrigues- Delannoy) a bénéficié d'un temps plein à partir du 1^{er} mai 2021 pour mieux répondre au plan de charge.

Des missions spécifiques ont été proposées en 2022 :

- Une mission de stage de 6 mois pour la mise en place d'un protocole de suivi algal,
- Une mission de stage pour deux stagiaires de 6 mois chacun pour la sensibilisation voire la médiation entre les différents publics fréquentant les cours d'eau en période estivale sur le Tarn.

ORGANIGRAMME



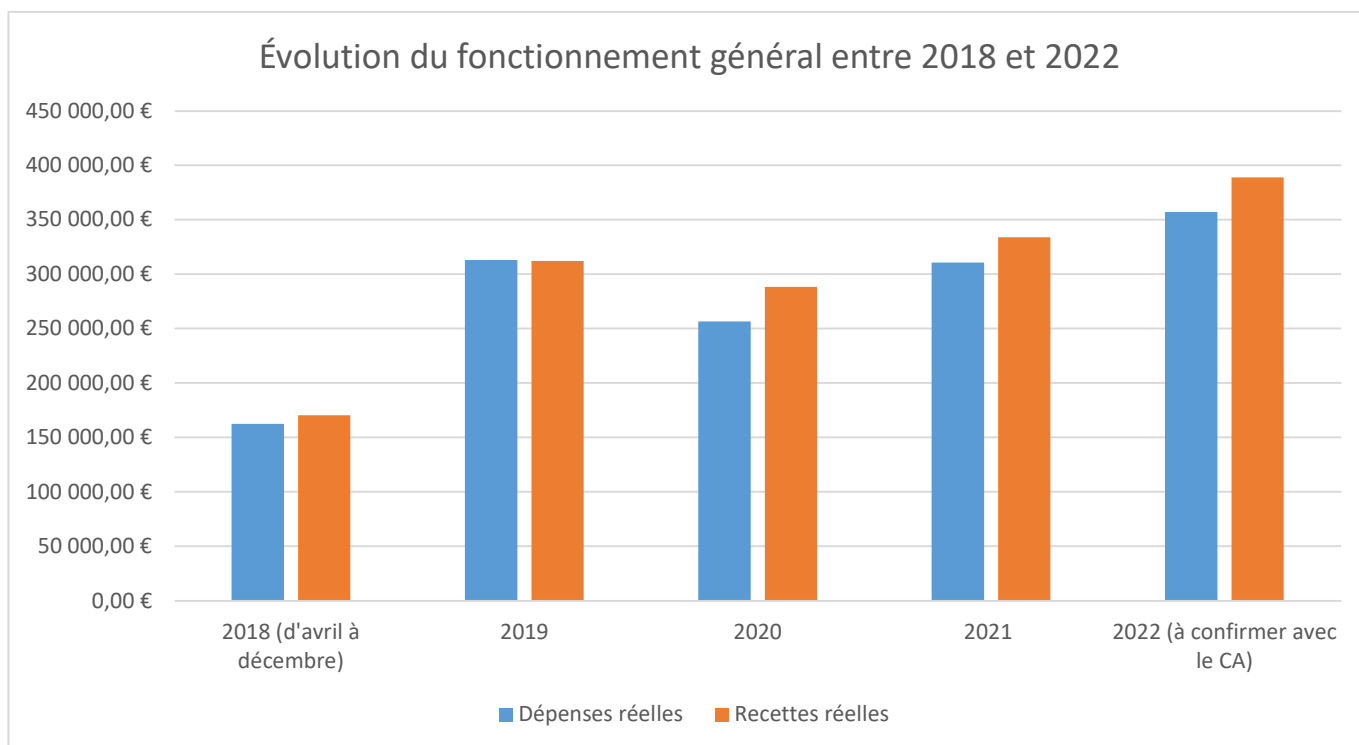
4. ASPECTS FINANCIERS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dans cette section, on distingue le **fonctionnement général** du SMBVTAM et **les actions inscrites en fonctionnement**.

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

Pour le fonctionnement général, il s'agit des frais concernant le personnel (salaires et charges) assurant les missions courantes du Syndicat : la direction/l'animation du SAGE, l'animation du contrat de rivière, l'animation du PAPI et le suivi des milieux aquatiques, la gestion administrative et financière, les charges de structure (loyers, assurances, consommables, affranchissement, carburants, téléphonie...), cotisations sociales et autres frais (les indemnités du Président - NB : en dessous du maximum autorisé par la loi, ...).



La baisse des dépenses de fonctionnement général en 2020, s'explique en particulier par l'absence d'un agent sur la filière technique pour les missions de suivi des cours d'eau, et l'absence de quelques mois sur les postes d'animateur PAPI et de direction.

L'augmentation des dépenses réelles entre 2020 et 2022 s'explique en raison de l'installation opérationnelle de l'antenne de Millau (loyers, téléphonie), du recrutement du chargé de mission « milieux aquatiques », le passage à temps plein pour deux agents et des augmentations de salaires en fonction du grade.

Financement du fonctionnement général :

	2018 (avril à dec.)	2019	2020	2021	2022
AEAG	74 690,33 €	156 772,69 €	124 500,55 €	157 037,54 €	167 113,21 €
CRO	5 443,00 €	9 957,33 €	12 785,70 €	8 522,63 €	2 662,38 €
Etat	- €	15 208,04 €	8 514,18 €	18 402,20 €	7 132,32 €
Départements	- €	- €	- €	1 689,55 €	4 270,80 €
CC (autofinancement)	74 329,08 €	123 896,80 €	142 602,85 €	146 564,99 €	202 907,82 €
Autres structures	16 047,13 €	6 238,91 €	1,05 €	0,00 €	4 862,71 €

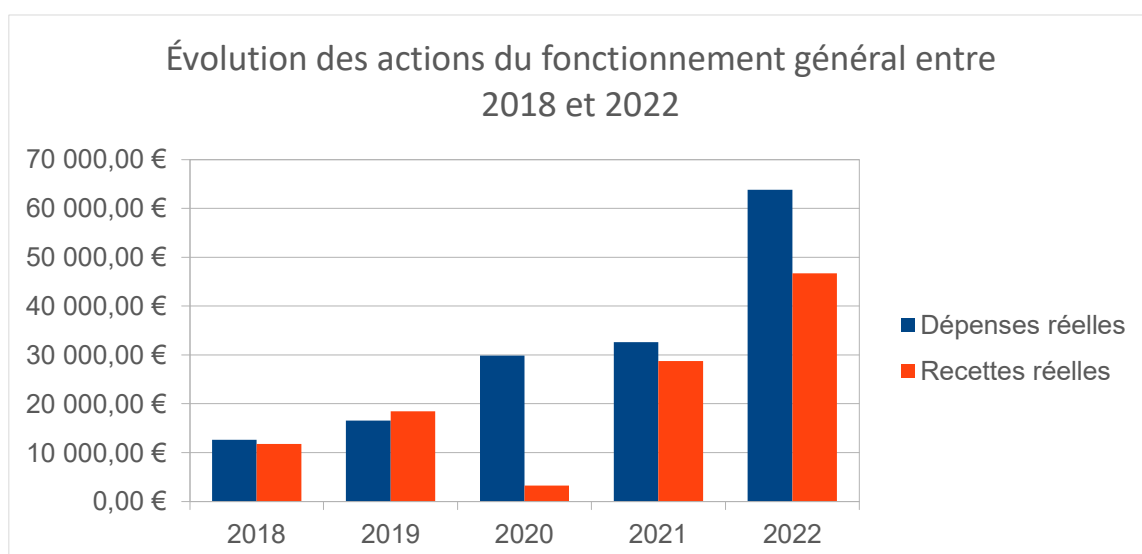
Rappel : les cotisations des membres sont mutualisées à 100% selon la clé de répartition.

LES ACTIONS EN FONCTIONNEMENT

Pour les actions inscrites en fonctionnement, à ce jour, il s'agit essentiellement des rémunérations extérieures pour les interventions scolaires, des frais liés à la communication, étude du bassin du Ladoux (2022), et Programme Muse (2022) ...

ACTIONS					
Libellé	2018 (d'avril à décembre)	2019	2020	2021	2022
Dépenses réelles	12 629,51 €	16 524,28 €	29 848,00 €	32 612,00 €	63 822,88 €
Recettes réelles	11 782,14 €	18 470,61 €	3 273,05 €	28 745,92 €	46 697,15 €

NB : Les recettes issues des cotisations des communautés des communes liées aux interventions scolaires et à la communication ne sont pas incluses dans ces montants, et inscrites dans le fonctionnement général.



Les dépenses réelles pour les actions en fonctionnement liées aux interventions scolaires, communication sont des actions de type 1 (mutualisation à 100% selon la clé de répartition).

Les dépenses réelles pour les actions territorialisées sont des actions de type 2 (Programme Muse-2022) ou type 3 (étude Ladoux-2022).

BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

SECTION FONCTIONNEMENT					
Libellé	2018 (d'avril à décembre)	2019	2020	2021	2022 (à confirmer avec le CA)
Dépenses réelles	175 021,78 €	329 522,35 €	286 287,57 €	343 166,11 €	420 874,16 €
Recettes réelles	182 291,68 €	330 544,38 €	291 677,38 €	362 576,47 €	435 646,39 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Concernant les dépenses inscrites en investissements, une évolution des affectations budgétaires va être mise en place. En effet depuis plusieurs années, et en accord avec la trésorerie publique, il avait été acté l'affectation suivantes :

- Actions en compte d'immobilisations incorporelles (comptes 20) : études suivies de travaux
- Actions en compte d'immobilisations en cours (comptes 23) : tranches de travaux de gestion des cours d'eau (berges, ripisylves). Un certificat était réalisé pour chaque facture pour attester d'opérations non-soumises à amortissements. Une partie des travaux de restauration des zones d'expansion des crues était également affecté.
- Actions en compte de comptabilité distincte rattaché (compte 458 - opération sous mandat/compte de tiers) : actions avec construction, aménagements par du mobilier...

Cependant, avec la mise en pratique, il s'avère que ce fonctionnement pose des questionnements depuis plus d'un an. Pour faire suite à une rencontre avec la DPFIP (Mende) et le Service de gestion comptable (SGC) de Florac en date du 26 janvier 2023, il est demandé de basculer les opérations d'investissement en compte de tiers (4581 – 4582). Un travail de réaffectation des opérations va s'opérer.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Libellé	2018 (d'avril à décembre)	2019	2020	2021	2022 (à confirmer avec le CA)
Dépenses réelles	122 105,68 €	451 507,55 €	484 841,18 €	277 119,09 €	176 077,62 €
Recettes réelles	291 662,20 €	432 884,08 €	284 988,03 €	322 891,36 €	217 398,74 €

Plusieurs opérations reportées depuis 2019 ont pris fin en 2021 et 2022, en particulier des tranches de travaux ripisylve, et des actions du PAPI. L'année 2022 a été une année de transition entre différentes programmations.

GEMAPI / GEMAPI COMPLÉMENTAIRE

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

Une analyse des contributions des membres sur le fonctionnement général a été réalisé à partir d'un suivi interne, depuis la mise en place de titres séparés en 2019. L'émission de titres séparés permet pour les communautés de communes levant la taxe GEMAPI d'avoir une lisibilité sur l'affectation au produit de la taxe ou non.

La base de la répartition s'appuie les pourcentages affectés par missions à la GEMAPI ou à la GEMAPI complémentaire, à savoir pour les périodes 2019- 2020, puis 2021-2022 suite à la réévaluation des missions :

	2019-2020		2021-2022	
	Gemapi	Hors Gemapi	Gemapi	Hors Gemapi
Mission Animation territoriale SAGE	30,00 %	70,00 %	50,00 %	50,00 %
Mission Animation territoriale Contrat de rivière	20,00 %	80,00 %		
Missions de suivi des cours d'eau	100,00 %	0,00 %	100,00 %	0,00 %
Mission inondation (Papi)	20,00 %	80,00 %	70,00 %	30,00 %
Autres frais	0,00 %	100,00 %	0,00 %	100,00 %

Soit les cotisations des membres depuis 2019 :

	GEMAPI				GEMAPI COMPLÉMENTAIRE				TOTAL			
	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
CC ALCT	2 326,05 €	2 298,04 €	2 707,17 €	4 165,84 €	1 705,42 €	1 962,63 €	1 671,89	1 896,64	4 031,47 €	4 260,67 €	4 379,06 €	6 062,48 €
CC CACTS	4 034,47 €	3 979,28 €	4 687,70 €	7 213,51 €	2 957,58 €	3 398,47 €	2 895,03 €	3 284,19 €	6 992,05 €	7 377,75 €	7 582,73 €	10 497,70 €
CC GCC	18 447,64 €	18 304,87 €	21 563,66 €	33 182,50 €	13 523,58 €	15 633,12 €	13 317,28 €	15 107,45 €	31 971,22 €	33 937,99 €	34 880,94 €	48 289,95 €
CC LV	6 366,84 €	6 344,66 €	7 474,19 €	11 501,40 €	4 667,40 €	5 418,61 €	4 615,91 €	5 236,40 €	11 034,24 €	11 763,27 €	12 090,10 €	16 737,80 €
CC LP	1 231,06 €	1 229,27 €	1 448,10 €	2 228,37 €	902,45 €	1 049,83 €	894,32 €	1 014,54 €	2 133,51 €	2 279,10 €	2 342,42 €	3 242,91 €
CC MGC	34 284,61 €	35 106,67 €	41 356,69 €	63 640,33 €	25 133,32 €	29 982,60 €	25 541,06 €	28 974,38 €	59 417,93 €	65 089,27 €	66 897,75 €	92 614,71 €
CC SARSV	3 832,42 €	3 879,44 €	4 570,11 €	7 032,56 €	2 809,47 €	3 313,22 €	2 822,41 €	3 201,80 €	6 641,89 €	7 192,66 €	7 392,52 €	10 234,36 €
CC CML	- €	2 166,74 €	2 552,46 €	3 927,77 €	- €	1 850,47 €	1 576,35 €	1 788,25 €	- €	4 017,21 €	4 128,81 €	5 716,02 €
CC MRT	- €	3 605,59 €	4 247,49 €	6 536,11 €	- €	3 079,33 €	2 623,17 €	2 975,78 €	- €	6 684,92 €	6 870,66 €	9 511,89 €
TOTAL	70 523,09 €	76 914,56 €	90 607,57 €	139 428,39 €	51 699,22 €	65 688,28 €	55 957,42 €	63 479,43 €	122 222,31 €	142 602,84 €	146 564,99 €	202 907,82 €

Soit :

	GEMAPI	Pourcentage	GEMAPI Complémentaire	Pourcentage	TOTAL
2019	70 523,09 €	58,00 %	51 699,22 €	42,00 %	122 222,31 €
2020	76 914,56 €	54,00 %	65 688,28 €	46,00 %	142 602,84 €
2021	90 607,57 €	61,82 %	55 957,42 €	38,18 %	146 564,99 €
2022	139 428,39 €	68,72%	63 479,43 €	31,28%	202 907,82 €

ACTIONS EN FONCTIONNEMENT

Les actions concernant les interventions scolaires et la communication sont inscrites en fonctionnement général en compétence GEMAPI complémentaire, et comprises dans le bilan précédent.

Des actions spécifiques en type 2 (Programme Muse- diagnostic agricole) et 3 (étude Ladoux) ont été engagés en 2022 dans la section de fonctionnement, cela n'a pas été le cas auparavant :

	GEMAPI	GEMAPI COMPLÉMENTAIRE
	2022	
CC ALCT	7,62 €	0,00 €
CC CACTS	13,20 €	0,00 €
CC GCC	60,69 €	0,00 €
CC LV	21,03 €	0,00 €
CC LP	4,08 €	0,00 €
CC MGC	9 116,39 €	0,00 €
CC SARSV	12,86 €	0,00 €
CC CML	7,18 €	0,00 €
CC MRT	11,95 €	0,00 €
TOTAL	9 255,00 €	0,00 €

INVESTISSEMENT

En l'absence de maquette budgétaire fixé par les textes, un suivi analytique a été mis en place pour l'investissement à partir de 2021.

Bilan des cotisations des membres :

	GEMAPI	GEMAPI COMPLÉMENTAIRE	GEMAPI	GEMAPI COMPLÉMENTAIRE
	2021		2022	
CC ALCT	1 271,04 €	59,67 €	714,54 €	365,94 €
CC CACTS	627,69 €	10 423,32 €	843,28 €	633,67 €
CC GCC	7 328,04 €	475,29 €	4 191,10 €	2 914,85 €
CC LV	2 918,04 €	164,74 €	1 344,55 €	1 010,32 €
CC LP	959,47 €	31,92 €	260,50 €	195,75 €
CC MGC	56 524,03 €	911,54 €	10 541,38 €	5 590,35 €
CC SARSV	2 544,16 €	100,73 €	9 592,93 €	617,76 €
CC CML	500,31	56,26	459,17	345,03 €
CC MRT	2777,71	93,62	905,45	574,15 €
TOTAL	75 450,49 €	12 317,09 €	28 852,90 €	12 247,82 €

Soit

	GEMAPI	Pourcentage	GEMAPI Complémentaire	Pourcentage	TOTAL
2021	75 450,49 €	85,97 %	12 317,09 €	14,03 %	87 767,58 €
2022	28 852,90 €	70,20%	12 247,82 €	29,80%	41 100,72 €

5. MISSIONS

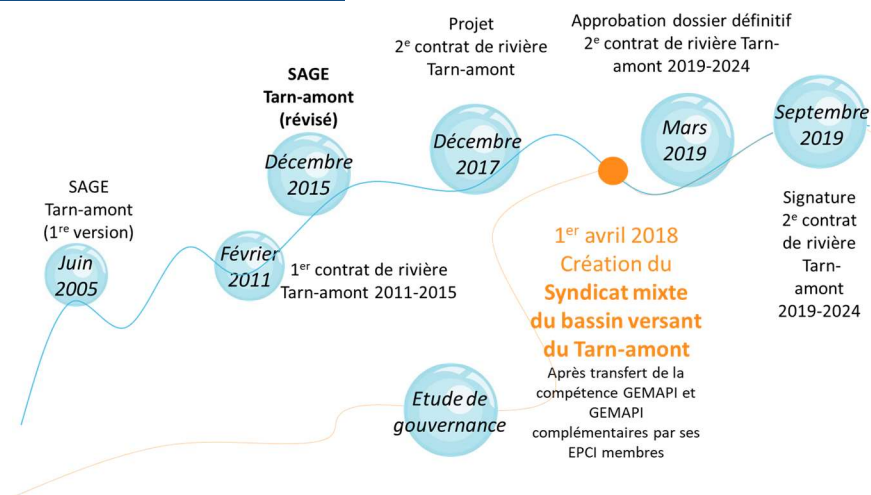
ANIMATION TERRITORIALE

I. Gouvernance du syndicat Tarn-amont

OUTIL

SAGE Tarn-amont - Enjeu I : Structurer la gouvernance à l'échelle du bassin versant

CONTEXTE/ENJEUX/HISTORIQUE/OBJECTIFS



DESSCRIPTIF DE L'ACTION / MISE EN ŒUVRE

- Organisation générale de la structure (pérennisation et renforcement des moyens humains, gestion budgétaire, réunions d'instances, gestion d'équipe, représentation supra-territoriale...)
- Mobilisation des communes au travers des unités géographiques
- Priorisation des enjeux et cadrage des actions :
 - protection des biens et des personnes vis-à-vis des risques inondations
 - préservation des milieux aquatiques/qualité des eaux / conciliation des activités de loisirs liées à l'eau
 - agriculture, forêt à l'échelle du bassin

RÉALISATIONS / COUT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

L'année 2022 a été rythmée par :

- 4 bureaux syndicaux dont 2 avec la commission finances
 - 4 conseils syndicaux – 28 délibérations
 - 2 commissions d'achats – 2 marchés publics / 20 devis pour prestations techniques
 - 3 réunions d'unités géographiques
 - 1 colloque sous l'égide de la commission locale de l'eau (21 juin à Veyreau)
 - 1 réunion de la commission locale de l'eau du SAGE Tarn-amont (1^{er} décembre à Verrières)
 - Participation aux réunions de l'association de bassin versant Tarn-Aveyron regroupant 9 syndicats de bassin.
- De nombreux élus et partenaires ont été associés.

PERSPECTIVES

Poursuite de l'organisation du fonctionnement des organes statutaires de l'assemblée délibérante (comité syndical, bureau, commissions, unités géographiques) et des services du syndicat mixte.

II. Conciliation des usages de loisirs liées à l'eau

OUTIL

SAGE Tarn-amont - Enjeu IV : Assurer une eau de qualité pour le bon état des milieux aquatiques et les activités sportives et de loisirs liées à l'eau

Objectif N. « Sécuriser la pratique des activités de loisirs liées à l'eau sur le plan sanitaire »

Objectif R. : « Concilier la pratique des activités sportives et de loisirs et la préservation des milieux aquatiques »

CONTEXTE/ENJEUX/HISTORIQUE/OBJECTIFS

Le territoire Tarn-amont présente une richesse patrimoniale exceptionnelle en termes de paysages, de géologie et de biodiversité. Nombre de nos cours d'eau abritent des espèces protégées nationalement : castor, loutre, écrevisse à pieds blancs,... Le secteur de têtes de bassin versant est également le berceau de nombreuses activités touristiques et de loisirs liées à l'eau. Nous recensons notamment 41 sites de baignades officiels, une quarantaine d'entreprises de locations de canoë, près de 80 campings situés en zone inondable et plusieurs rivières -comme la Dourbie ou le Tarn- présentent une grande valeur halieutique.

Malgré des pressions anthropiques relativement modestes en termes d'aménagement du territoire (densité de 17 hab/km²), des problématiques de cyanobactéries benthiques, de développements algaux, de fermetures de certaines baignades pour cause de bactériologie sont mis en exergue. Ces situations amènent parfois à des conflits d'usages et peuvent remettre en cause la pérennité de certaines activités économiques.

Le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont (SMBVTAM), en tant que structure porteuse du SAGE et du contrat de rivière Tarn-amont 2019-2024, a acté une stratégie d'accompagnement des acteurs locaux en décembre 2021. Il s'agit de permettre la conciliation des usages et d'apporter aux élus, riverains, usagers, acteurs économiques et structures associatives des réponses cohérentes, équilibrées et cadrées scientifiquement s'agissant du bon fonctionnement des milieux aquatiques, de la qualité des eaux et de l'impact des activités humaines (rejets et prélèvements domestiques, agricoles et industriels, fréquentation des bords de cours d'eau,...).

DESSCRIPTIF DE L'ACTION / MISE EN ŒUVRE

- Colloque qualité des rivières et activités de loisirs du Tarn-amont – 23 juin 2022 à Veyreau

Ce colloque est issu d'une volonté de la Commission locale de l'eau du SAGE Tarn-amont et des élus du Syndicat Tarn-amont, afin d'apporter aux élus, riverains, usagers, acteurs économiques, structures associatives, usagers et riverains des éléments de réponses fondés sur les connaissances scientifiques actuelles s'agissant du bon fonctionnement des milieux aquatiques et de la qualité des eaux.



- Mission Ambassadeurs des cours d'eau
Dans le cadre de la stratégie, le Syndicat a procédé au recrutement des deux ambassadeurs pour la saison estivale pour la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation, avec une présence sur le terrain sur les sites de baignades et dans certains campings entre le 20 juin et le 31 août. Toutes les composantes de nos cours d'eau pour mieux les retranscrire dans la communication, dont le fonctionnement du cours d'eau, biodiversité, les risques inondations, les cyanobactéries ont été abordées...
- Suivi de la situation sécheresse 2022, participation aux réunions, échanges entre acteurs
- Émergence d'une mission de dialogue territorial autour des activités de loisirs liées à l'eau

14

RÉALISATIONS / COUT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

- Colloque :

L'événement a réuni une centaine de personnes.

Lors de cette journée, le public a pu s'informer à travers les présentations d'intervenants variés, d'expositions et de documentation sur les thèmes de la qualité des cours d'eau, de la biodiversité aquatique, les cyanobactéries benthiques, de la conciliation des activités de loisirs liées à l'eau et la protection des milieux aquatiques, et sur le lien entre les milieux et la ressource. L'ensemble des présentations sont accessibles ici : <https://www.tarn-amont.fr/colloque-qualite-des-rivieres/> - Montant : 5 188,52 € - aide de 70 % AEAG

Mise en place de la mission Ambassadeurs des cours d'eau

- Encadrement de deux stagiaires de 6 mois, élaboration du plan d'animations, organisation, suivi quotidien (mars à août 2022)
- Présence de près de 25 heures/semaine sur le terrain, entre 1400 et 2000 personnes ont été rencontrés. Participation à des événements organisés par d'autres structures : « Fête la rivière » le 4 et 5 juin à Mostuéjols (Jolis Gestes), la fête de la rivière le 23 juillet à Nant (associations de pêche de la Dourbie), la journée EEDD le 19 mai à Quézac (CPIE Lozère-Réel48).
- Acquisition d'un kit pédagogique et création de supports (Cf Actions de sensibilisations)

Cette mission a été accompagnée financièrement par l'Agence de l'eau dans le cadre du dossier d'animation territoriale 2022 via le portage du SAGE et du Contrat de rivière, à hauteur de 70%.

PERSPECTIVES

Mise en œuvre de la mission médiation/dialogue territorial en vue d'établir la pertinence d'un schéma de conciliation/cohérence des activités de loisirs liées à l'eau.

Reconduite de la mission Ambassadeurs sous format de CDD

Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie autour de ces enjeux. (Cf actions suivantes également).

III. Gestion des sites de baignade

OUTIL

SAGE Tarn-amont - Enjeu I : Structurer la gouvernance à l'échelle du bassin versant Objectif B : Promouvoir une gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Contrat de rivière Tarn-amont 2019-2024 – Action B4-1 « Mettre en place une gestion active des sites de baignade »

CONTEXTE/ENJEUX/HISTORIQUE/OBJECTIFS

Sur le bassin versant du Tarn-amont, début 2022, l'activité baignade concerne principalement sur les axes Tarn, Tarnon et Dourbie.

En 2022

- 41 sites de baignade (1 site abandonné en 2022 à La Maladrerie à Millau) recensés auprès de l'ARS dont 3 sites aménagés et surveillés par un surveillant de baignade (Pont de l'horloge au Pont-de-Montvert, Gourg de Bades à Millau et La Roque à Saint-Jean-du-Bruel)
- 24 gestionnaires (23 communes + 1 privé)
- La baignade sauvage est également très présente.

Depuis 2021, une convention d'accompagnement des responsables et des gestionnaires d'eaux de baignade a été signée entre le SMBVTAM et l'ensemble des gestionnaires. L'objectif de cette convention est d'apporter un appui aux gestionnaires des sites de baignade afin de mettre en œuvre les mesures de gestion (affichage, prise d'arrêtés d'interdiction, gestion en cas de pollution...) et les plans d'actions visant à maintenir ou améliorer la qualité des eaux de baignade du Tarn-amont.

DESCRIPTIF DE L'ACTION / MISE EN ŒUVRE

L'accompagnement que réalise le Syndicat auprès des responsables des eaux de baignade, est formalisé dans le cadre d'une convention et porte sur les points suivants :

- préparation de la saison estivale avec par exemple la mise à jour des fiches de synthèses
- signalétique des baignades
- analyse foncière des sites et des accès aux baignades
- appui à la gestion de crise en cas d'épisodes orageux ou de pollution accidentelle par exemple (prise d'arrêtés, etc.)
- bilan de la saison estivale et perspectives vis-à-vis des classements « qualité des eaux de baignades », et le cas échéant, appui à la recherche de sources de pollutions impactant le(s) site(s) de baignade et la révision du (des) profil(s) de baignade.

Dans ce cadre, le Syndicat prévoit également de poursuivre son implication et conforter son rôle de s'agissant de la problématique « cyanobactéries benthiques », d'initier et d'accompagner une dynamique collective de territoire en favorisant les échanges entre gestionnaires et de renforcer les démarches de conciliation entre les différentes activités sportives et de loisirs liées à l'eau dans le respect du bon fonctionnement des cours d'eau.

Qualité des eaux de baignade

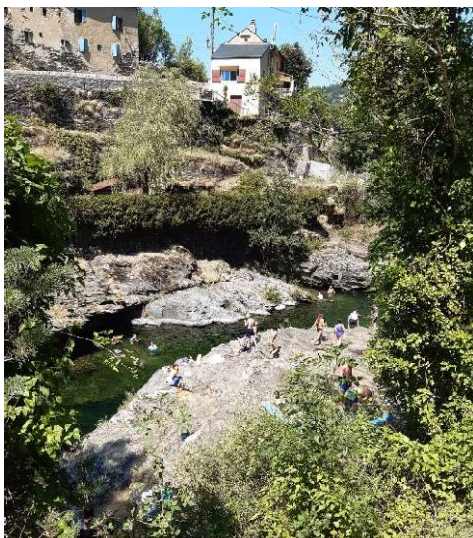
Le contrôle sanitaire a été réalisé par l'ARS du 1^{er} juillet au 31 août 2022, à l'issue de la saison le classement de la qualité des eaux de baignade est réalisé sur la base des résultats des analyses bactériologiques du contrôle sanitaire des quatre dernières années (minimum 16 prélèvements).

Information du public

L'affichage sur les sites de baignade est réglementé et obligatoire pour informer les pratiquants. En 2022 une action d'harmonisation a été menée par le Syndicat Tarn-amont à l'échelle du bassin versant.

L'objectif de cette action est d'**améliorer la gestion quotidienne** des sites de baignade réalisée par les communes responsable de l'eau de baignade **et la communication auprès des pratiquants de la baignade** (présentation du site, classement, qualité de l'eau, risque lié aux cyanobactéries, interdiction de baignade, etc.). Il s'agit également d'apporter des informations pédagogiques et de **sensibilisation aux milieux naturels**, en particulier sur les milieux aquatiques aux usagers de la rivière.

RÉALISATIONS / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES



Qualité des eaux de baignade

- L'ensemble des fiches de synthèse ont été mise à jour par le syndicat et communiqué aux gestionnaires pour affichage sur les sites de baignade
- Saison estivale 2022 marquée par peu voire pas de précipitations
- **Interdiction préventive de la baignade cas de risque de pollution** (du 9 au 11/08/22 inclus) entre Le Rozier et Aguessac en raison dysfonctionnement de plusieurs postes de relevages suite coupure électrique nuit du 8 au 9/09/22 et en raison du lessivage des sols dans le cadre de l'incendie sur le secteur Mostuéjols/Rivière-Sur-Tarn
- **Interdiction de la baignade cas de NON-CONFORMITES** dans le cadre du contrôle sanitaire réalisé le 18/08/22 pour les sites de La Roque (St-Jean-du-Bruel) [>34659 E. coli ; >34659 Entérocoques] et Pont de Pierrefiche (La Roque-Ste-Marguerite) [1414 E.Coli 1716 Entérocoques]. **La non-conformité survient après un orage mais aucune des deux communes n'a pris d'arrêté préventif d'interdiction de la baignade.** La source de la pollution reste indéterminée.

En 2022 :

- 25 sites ont un classement de qualité d'eau de baignade « Excellent »
- 10 sites ont un classement de qualité d'eau de baignade « Bon »
- Aucun site n'est classé « Suffisant »
- 1 site a un classement de qualité d'eau de baignade « Insuffisant »
- 5 nouveaux sites ne bénéficient pas encore de classement (nombre de données insuffisantes) : Castelbouc (Gorges-du-Tarn-Causse), Aire de la Caze (Paulhe), Peyre (Comprégnac), Comprégnac, Les Laupies (Dourbies)

En précision, le classement de la qualité d'eau de baignade de La Roque-Sainte-Marguerite est dégradée de « Excellente » à « Bonne » en conséquence de l'épisode du 18/08/22 mentionné dans le paragraphe précédent. Le classement la baignade de Saint-Jean-du-Bruel, avec un tel dépassement des normes [>34659 E. coli ; >34659 Entérocoques], aurait dû être dégradé de qualité « Bonne » à « Insuffisante » mais les services de l'ARS ont considéré sur cette baignade le dépassement comme exceptionnel et le classement n'a pas été dégradé afin de ne pas pénaliser la baignade durant plusieurs années (décision exceptionnelle d'écarter ce résultat).

Début 2022, **3 nouveaux sites de baignade** ont été déclarés par les communes de Paulhe et Comprégnac auprès de l'ARS de l'Aveyron.

Information du public

En 2022, dans le cadre de la convention, une action d'harmonisation de l'affichage a été mise en œuvre.

Cette action est le fruit d'une concertation sur fond et la forme avec les services de l'État (Dreal, Udap, ARS) des trois départements, le parc national des Cévennes, le parc naturel régional des Grands Causses, l'Opération Grand Site portée par la communauté de Communes Gorges-Causse-Cévennes. Elle a permis la **pose de 42 panneaux** et le retrait des anciens affichages pour une meilleure information des baigneurs.



Bilan financier de l'action d'harmonisation des panneaux de baignade

DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES			
Conception, fabrication et pose	62 217,50 €	AEAG	62 217,50 €	50%HT	31 108,75 €
		CD12	0,00 €	0 %	- €
		CD30	5 625,00 €	20%HT	1 125,00 €
		CD48	35 492,09 €	30%HT	10 647,63 €
		Autofinancement total	62 217,50 €	31 %	19 336,12 €
TOTAL	62 217,50 €	TOTAL	62 217,50 €		

Autofinancement dont 7 803,30 €HT à la charge des gestionnaires des baignades, le reste étant répartie à l'échelle du bassin versant

Conciliation des usages

En 2022, les propriétaires riverains concerné par le site de baignade de Pinet, recensé auprès de l'ARS depuis de nombreuses années, ont fait part au Syndicat, par courrier recommandé, des problématiques liées à la fréquentation du lieu par le public (circulation sur chemin rural interdit, sauf riverains non respectée, stationnement anarchique, non-respect de la propriété privée, forte fréquentation jusqu'à 50 personnes par jour, problématiques sanitaires, risque d'incendies par des feu/barbecue, vandalisme, etc.). Une rencontre avec les principaux propriétaires s'est tenue en présence de l'ARS de l'Aveyron sur site le 1^{er} septembre 2022. Les actions suivantes sont envisagées, en accord avec les propriétaires, pour la saison 2023 :

- Mise en place par la mairie d'une barrière forestière à l'entrée du chemin en bordure de la voirie départementale D187. L'accès pourrait ainsi être restreint au moins durant une partie de l'année (période estivale). Le système d'ouverture devra être prévu pour permettre l'accès des services de secours au lieu de baignade. La clé serait remise à chaque propriétaires concernés (liste des propriétaires à vérifier avec la mairie). L'utilisation de la clé serait réservée uniquement aux propriétaires pour leur usage personnel dans un but d'accès à leur parcelle ou leur exploitation.
- Déplacement du panneau d'affichage de la baignade, actuellement située en bas du chemin rural au niveau des parcelles privées, en haut du chemin en bordure de la route départementale RD187.

Suite à cette rencontre une note récapitulative présentant les actions envisagées à été diffusée auprès des propriétaires et de la mairie responsable des eaux de baignade et gestionnaire du site.

PERSPECTIVES

- Accompagner les communes dans la gestion des sites de baignade (mise en œuvre des conventions)
- Rédiger les profils de vulnérabilité des baignades de l'aire de la Caze (Paulhe), Comprégnac et Peyre (Comprégnac) et de Castelbouc (Gorges-du-Tarn-Causse) + finalisation du profil des Laupies (Dourbies)
- Déplacement du panneau d'affichage de la Cresse en bordure de route départemental
- Mettre en œuvre la stratégie.

IV. Gestion des risques liés aux cyanobactéries

OUTIL

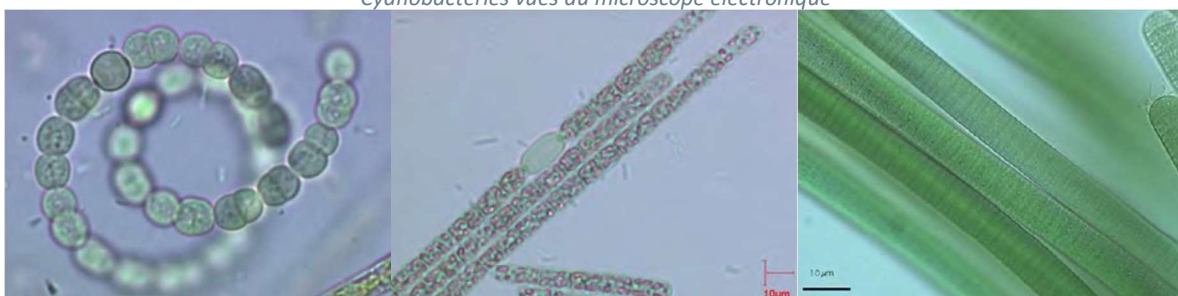
Contrat de rivière Tarn-amont 2019-2024 – Action B4-2. « Établir un plan de communication adapté aux risques liés aux cyanobactéries en rivière »

CONTEXTE/ENJEUX/HISTORIQUE/OBJECTIFS

Mis en place en 2012, à la suite nombreux cas d'intoxications et de décès de chiens par ingestion de biofilms à cyanobactéries benthiques (37 décès de chien entre 2002 et 2022), le protocole de suivi et de gestion des risques sanitaires liés aux cyanobactéries benthiques a été révisé en 2015, 2017, 2018. Il a d'abord concerné le Tarn et ses affluents dans le département de la Lozère puis a été étendu au département de l'Aveyron en 2020.

Pour rappel, les cyanobactéries sont des êtres vivants microscopiques qui produisent des molécules chimiques très utiles (antibiotiques, antiviraux...) et d'autres néfastes comme les toxines. Elles peuvent être en suspension dans l'eau (cyanobactéries planctoniques) ou fixées à un support minéral ou végétal immergé (cyanobactéries benthiques). Ce sont ces dernières que l'on retrouve dans les eaux du Tarn. Elles sont dominantes tout l'été mais restent présentes toute l'année. Elles se développent dans des radiers là où l'eau est bien oxygénée, à la surface des galets, au sein de biofilms. Ces biofilms se détachent et sont emportés par la rivière pour s'accumuler sous forme de floccs dans des zones d'eau calme. Les cyanobactéries peuvent produire des toxines à l'intérieur de la cellule. Ces toxines restent dans la cellule jusqu'à ce qu'elle éclate ou meurt.

Cyanobactéries vues au microscope électronique



Le syndicat Tarn-amont assure, dans le cadre du protocole interdépartemental, le suivi visuel cyanobactéries benthiques et la diffusion d'informations de sensibilisation auprès des prestataires touristiques, des professionnels de santé et des élus, pour favoriser la communication les risques et relayer les messages préventifs à la population locale et touristique.

L'instruction DGS/EA4/EA3/2021/76 du 6 avril 2021, relative à la gestion en cas de prolifération de cyanobactéries dans les eaux douces de baignade et de pêche récréative, entre en vigueur pour la saison 2022. Elle prévoit que « dès lors qu'un protocole de gestion basé sur une stratégie proactive de communication préventive est mis en place localement et que ce protocole est consolidé, testé et a montré son efficacité en termes de gestion de risque de prolifération de cyanobactéries benthiques, celui-ci continuera de s'appliquer. ». C'est le cas sur le Tarn-amont où le protocole existant a été adapté pour répondre à l'instruction.

DESCRIPTIF DE L'ACTION / MISE EN ŒUVRE

Le suivi des cyanobactéries s'effectue sur 10 sites, un site sur la Dourbie et 9 sites sur le Tarn. Il s'agit d'un suivi visuel de l'évolution du développement des biofilms. Tous les documents de **communication sur les cyanobactéries benthiques** du Tarn-amont sont disponibles sur :

<https://www.tarn-amont.fr/cyanobacteries/>



19

RÉALISATIONS / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

En 2022, pour répondre à l'instruction, le protocole existant a été adapté de la manière suivante :

- extension du périmètre d'intervention aux secteurs du bassin versant Tarn-amont (échelle cohérente en matière de gestion des milieux aquatiques) situés dans le département du Gard ;
- réalisation d'un prélèvement et d'analyses sur des sites témoins (1 fois par an et par département) ;
- prise en compte des recommandations relatives aux risques liés à la pêche récréative et à la consommation de poissons d'eau douce dans les documents de communication

La nouvelle version du protocole a été signée par les Sous-préfets de Millau, Le Vigan et Florac et par le Président du Syndicat Tarn-amont. Il a été mis en œuvre du 1^{er} juillet au 31 août 2022.

Le suivi du développement des cyanobactéries en 2022 représente **15 jours de terrain et de bureau pour la restitution du suivi auprès de l'ARS**. Sur la base des observations faites sur le terrain les ARS de l'Aveyron du Gard et de la Lozère décident des phases opérationnelles pour le déclenchement d'actions graduées selon le niveau de contamination de l'environnement par les cyanobactéries.

En 2022, le passage en phase 2 « Vigilance » sur l'ensemble des sites sur les secteurs du Tarn et vallée de la Dourbie a été déclenché à partir du 2 juillet en Aveyron et en Lozère et sur le secteur amont de la Dourbie à partir du 22 juillet dans le Gard. Puis, le passage en phase 3 « Vigilance renforcée » a été requis sur le Tarn entre Ste-Énimie et les Vignes à partir du 13 juillet et la Dourbie aval à partir du 9 août. La phase 3 a ensuite été étendue sur le Tarn en amont jusqu'au Pont-de-Montvert. En 2022, aucun cas d'intoxication n'a été enregistré.

Plusieurs courriers ont été envoyés par les Sous-préfectures et les services ARS et DD(ETS)PP des trois départements pour informer les élus et les professionnels de santé en début de saison.

Le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont, en lien avec les sous-préfectures et l'ARS, a envoyé fin juin 2022 par courrier à l'ensemble des services locaux (professionnels de santé, prestataires touristiques, collectivités concernées partenaires techniques) le kit de communication validé par le COPIL, soit 466 courriers (1353 plaquettes d'informations ; 220 affiches, « Précautions sanitaires pour la baignade » et « Soyez vigilant ! »).

En lien avec l'adaptation du protocole 2022, avec extension du périmètre d'intervention aux secteurs du bassin versant Tarn-amont situés dans le département du Gard. Une prospection de terrain a été réalisée et a permis de confirmer la présence de biofilms à cyanobactéries sur ce nouveau secteur concerné par le protocole.



Dans le cadre de l'adaptation du protocole vis-à-vis de l'instruction ministérielle, un prélèvement de biofilm à cyanobactéries benthiques par département a été réalisé en 2022. La présence de cyanobactéries toxigènes a été confirmée dans les 3 prélèvements. Le coût relatif à ces prélèvements est mutualisé à l'échelle du syndicat Tarn-amont.

En 2022, lors du colloque sur la qualité des rivières du Tarn-amont, des interventions sur la thématique cyanobactéries ont permis de présenter les cyanobactéries benthiques, le protocole mis en œuvre localement et d'échanger avec des scientifiques sur cette thématique.

PERSPECTIVES

Poursuite du protocole à l'échelle du Tarn-amont, avec une adaptation du nombre de sites et de la fréquence d'observation pour prendre en compte les nouveaux secteurs.

Organisation début juin 2023, en partenariat avec les ARS, de session de formation/sensibilisation auprès des offices de tourisme/comité départemental de tourisme (présentiel) et des professionnels de santé (webinaire).

Réflexion sur la mise en place d'une carte interactive permettant de connaître l'état de la prolifération des cyanobactéries benthiques, le niveau de vigilance et les précautions pour la baignade.

V. Opérations et outils de sensibilisation

OUTIL

Contrat de rivière Tarn-amont 2019-2024 – Action C-3. « Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur l'eau et PAPI 1.3 « Concevoir des supports de sensibilisation »

CONTEXTE/ENJEUX/HISTORIQUE/OBJECTIFS

Depuis de nombreuses années des opérations de sensibilisation et d'information sont organisées par le Syndicat Tarn-amont. Ces actions auprès des scolaires, du grand public, des élus, etc. abordent de multiples thématiques liées à l'eau et aux milieux aquatiques (fonctionnement des rivières, droits et devoirs des riverains, cyanobactéries, économies d'eau, crues et risques d'inondations, travaux en rivière, etc.).

Pour diffuser ces messages, le Syndicat élabore des supports (exposition inondation, guide du riverain...) et met en œuvre des opérations auprès de publics variés (nettoyage des berges, interventions scolaires, etc.).

DESCRIPTIF DE L'ACTION / MISE EN ŒUVRE

Interventions scolaires

Depuis 10 ans, 3 246 enfants ont pu bénéficier du programme de sensibilisation sur l'eau et les milieux aquatiques proposé dans le cadre du contrat de rivière Tarn-amont à travers trois thèmes :

- A : L'eau et la vie
- B : Des réseaux pour traiter, distribuer, collecter et épurer l'eau
- C : Vivre avec les crues et les inondations

En 2021-2022, l'accent est mis sur la thématique « Rivières, zones humides et biodiversité » qui fait écho aux nombreux projets portés par le Syndicat Tarn-amont pour maintenir ou restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau et des zones humides avec notamment l'appel à projet « Restaurons des zones humides » 2021-2024 et « Renaturons nos cours d'eau ».

Ainsi les interventions sur le module A « L'eau et la vie » a été proposé en priorité aux écoles :

- Séance 1 – l'eau dans tous ses états – voyage d'une goutte d'eau
- Séance 2 – les usages et le patrimoine bâti lié à l'eau
- Séance 3 – l'eau en danger
- Séance 3 – le fonctionnement d'un écosystème aquatique

À l'occasion des 10 ans du programme le Syndicat a proposé aux écoles un jeu concours dessins/photos.

Ambassadeurs des cours d'eau

Le syndicat Tarn-amont a souhaité mettre en place action de sensibilisation voire une médiation entre les différents publics (campeurs, baigneurs, canoë, pêcheurs...) fréquentant les cours d'eau en période estivale sur le Tarn (entre Le Pont de Montvert et Millau), sur la Dourbie, et affluents. La conciliation des usages de loisirs liés à l'eau, le respect des milieux aquatiques, et la prise en compte du risque inondations sont les thématiques de cette mission.

En 2022, deux stagiaires ont été recrutés pour être les ambassadeurs des cours d'eau pour le territoire Tarn-amont d'avril jusqu'à fin août.

Opérations de nettoyage des berges

Le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont, en collaboration avec la Communauté de communes de Millau Grands Causses, a organisé le 1^{er} samedi de mars 2022, comme chaque année depuis 16 ans, une opération nettoyage des berges. Cet événement est l'occasion de sensibiliser le public au tri des déchets mais également au risque d'inondation.

Par ailleurs, le syndicat Tarn-amont accompagne d'autres opérations, selon sa disponibilité, comme c'est le cas chaque année à Ispagnac en partenariat avec la commune et l'Association de protection du Tarn. Des gants et des sacs poubelles sont mis à disposition et une affiche peut être réalisée pour promouvoir l'événement.

RÉALISATIONS / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Interventions scolaires

Pour cette dixième année, 11 écoles ont fait une demande d'intervention. En 2021-2022, les interventions scolaires proposées ont permis de sensibiliser **263 enfants** des écoles publiques et privées du. **65 demi-journées** ont été réalisées par les structures intervenantes auprès des écoles (44 en Aveyron, 1 dans le Gard et 20 en Lozère) dont 2 ont permis de sensibiliser plusieurs écoles à travers la journée d'éducation au développement durable (JDEE) 2022 organisée en partenariat avec le CPIE de Lozère-Réel 48 qui a rassemblé près de 250 élèves le 19 mai 2022 sur la thématique de l'eau.

Jeu concours pour les 10 ans du programme d'interventions scolaire

L'année scolaire 2021-2022 a marqué les **dix ans du programme d'interventions scolaires**. Pour cette occasion, le syndicat a proposé un jeu concours photos/dessins auprès des écoles. Deux écoles ont remporté un prix.

1er prix (ci-contre) : école de Vébron, classe de CE2/CM1/CM2 avec des représentations de la rivière montrant la richesse de sa biodiversité et les activités sportives et de loisirs pratiquées ;

1er prix (ci-dessous à droite) : école Jules Ferry de Millau, classe de CP avec une fresque colorée, peuplée de larves d'invertébrés aquatiques.



Divers lots ont été distribués aux gagnants.



Livret pédagogique (conception et édition)

Un livret pédagogique à destination des enseignants a également été prévu. Le livret pédagogique est ajourné à ce jour.

Kits pédagogiques magnétiques « La rivière » (ANT, Atelier nature et territoires)

Ce kit a notamment été utilisé dans le cadre des interventions menées par les « Ambassadeurs des cours d'eau du Tarn-amont » en 2022. Il est composé d'un tableau magnétique (dimension 90x60 cm) avec une face illustrée et une face blanc laqué permettant d'écrire avec des feutres effaçables. Le tableau est accompagné de 28 magnets « cycle de vie » et animaux (truite fario, éphémère, etc.).



Montant des dépenses en 2022 :

Désignation		Montant en € HT	Montant en € TTC	
1-	Interventions scolaires en Aveyron*	10 760,00 €	10 760,00 €	
2-	Interventions scolaires dans le Gard*	500,00 €	500,00 €	
3-	Interventions scolaires en Lozère*	6 000,00 €	6 000,00 €	
4-	Jeu concours et événement public	266,92 €	320,30 €	
5-	Matériel pédagogique (conception et édition)	Kit magnétique ANT « La Rivière »	440,00 €	528,00 €
Total		17 966,92 €	18 108,30 €	

Montant des recettes en 2022 :

Financeurs	Assiette éligible réelle	Taux	Montant de l'aide
Agence de l'eau Adour-Garonne	18 108,30 € TTC	50% du HT	8 983,46€
Conseil départemental de l'Aveyron	18 108,30 € TTC	25% du TTC	3 018,05 €
Autofinancement	18 108,30 € TTC	34,36% du TTC	6106,79€
Total			18 108,30 €

Opérations de nettoyage des berges

À Aguessac, le samedi 5 mars 2022, plus de **130 bénévoles** (pêcheurs, randonneurs, club de kayak, association de riverains, élus, familles et particuliers sont venus participer à cette opération). **Cette forte mobilisation a permis d'extraire des berges et du lit du Tarn et du Lumensonesque, sur un linéaire de 15km, 800kg de déchets divers et 600kg de ferraille** qui seront valorisés.

À Ispagnac, le samedi 9 avril 2022, l'association de protection du Tarn et de sa vallée, en partenariat avec la commune d'Ispagnac et le Syndicat Tarn-amont a organisé une opération de nettoyage des berges qui a permis de débarrasser les berges du Tarn des déchets sur un linéaire d'environ 5km. La **trentaine de bénévoles a collecté des déchets en tout genre** (pneus, ferraille, plastiques, emballages...).

La veille les élèves des écoles d'Ispagnac et leurs enseignant(e)s avaient eux aussi enfilé les gants pour ramasser les déchets en bordure du Tarn ! Et une visite de la station d'épuration était proposée en fin de journée pour le grand public.

À Bédouès-Cocurès, le samedi 21 mai 2022, la commune en partenariat avec le COPAGE et le Syndicat Tarn-amont a organisé un nettoyage des berges du Tarn sur près de 2,5km.

Enfin un nettoyage des berges et une sensibilisation ont été faits par le Syndicat Tarn-amont à Florac le 14 septembre 2022 dans le cadre de l'Atlas pour la Biodiversité Communale (ABC) de Florac et du site Natura 2000 des vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente animé par le COPAGE.

Carcasse de voiture retirée par une entreprise spécialisée à Compeyre à l'issue du nettoyage du 5 mars 2022



PERSPECTIVES

Poursuite de la sensibilisation des publics scolaires et grand public notamment à travers les interventions scolaires sur le thème des économies d'eau, la mission des ambassadeurs des cours d'eau.

En 2023, l'opération nettoyage de la vallée du Tarn se tiendra à Creissels. Nouveauté, le Syndicat Tarn-amont coordonnera une opération nettoyage organisée par les mairies entre Bédouès-Cocurès/Florac et les Vignes sur la partie gorges du Tarn en partenariat avec les associations locales.

VI. Communication du syndicat Tarn-amont

OUTIL

Contrat de rivière Tarn-amont 2019-2024 – Action C-3. « Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur l'eau et PAPI 1.3 « Concevoir des supports de sensibilisation »

CONTEXTE/ENJEUX/HISTORIQUE/OBJECTIFS

La communication du Syndicat Tarn-amont a pour principaux objectifs :

- Développer la culture du risque
- Sensibiliser aux milieux aquatiques et à leur fonctionnement
- Faire connaître et reconnaître le SMBVTAM
- Communiquer sur nos actions

Pour améliorer les actions de sensibilisation déjà menée, le Syndicat Tarn-amont a souhaité élaborer un plan de communication. Cette action s'est déroulée dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI d'intention Tarn-amont.

DESSCRIPTIF DE L'ACTION / MISE EN ŒUVRE

Le plan de communication est établi pour six ans. Le plan de communication intègre des actions déjà réalisées depuis de nombreuses années qui fonctionnent et des nouvelles. 8 publics ont été identifiés : tout public, jeune public, grand public, les élus, les entreprises, les agriculteurs, les riverains, le tourisme. Pour chaque public, une fiche de synthèse a été réalisée avec les différentes actions de communication à mener, la récurrence, la portée géographique, l'évaluation de ces actions, les objectifs.

RÉALISATIONS / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Mise en œuvre du plan de communication

Plusieurs actions issues du plan de communication sont présentées dans ce document à travers une fiche spécifique (opérations et outils de sensibilisation, 40 ans de la crue du 8 novembre 1982 à Millau...).

Afin de communiquer sur les actions et de diffuser les messages de sensibilisation le syndicat, utilise différents médias et réseaux sociaux pour toucher de plus en plus de publics.

Réseaux sociaux

363 personnes suivent la page Facebook du syndicat. En 2022, 62 publications ont été publiées sur des sujets variés : nettoyage des berges, ambrosie, cyanobactéries, qualité des eaux de baignade, sécheresse, prévention risques inondation, etc. Et les publications d'autres acteurs en lien avec les enjeux eau et biodiversité sont également régulièrement partagées sur cette page.

En juillet-août à deux reprises la couverture de la page FB a atteint pic avec 30 000 personnes qui ont vu l'un des contenus de la page Facebook du Syndicat Tarn-amont. Ces publications concernaient le suivi des cyanobactéries en juillet et en août.

Site internet

8 articles ont été publiés dans les actualités et une page consacrée Colloque qualité des rivières, organisé en juin 2022, a été créée. Un onglet « Sports et loisirs liés à l'eau » a été créé regroupant des pages dédiées à la baignade la navigation (pratique de loisir), l'itinérance le long du Tarn, le canyoning et la pêche.

Presse

Une dizaine d'articles ont été publiés dans la presse concernant les actions du syndicat mais aussi d'autres articles réalisés par des partenaires ou les médias eux-mêmes (élections de la CLE, bilan des travaux PPG, inauguration des repères de crues, ambassadeurs des cours d'eau, qualité de l'eau, cyanobactéries, 40 ans de la crue du millavois, journée CLE et comité de rivière sur l'assainissement, l'eau potable et la sécheresse...).

Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont
12 juillet 2022

Suite aux observations de terrain réalisées par le Syndicat Tarn-amont le 12 juillet 2022 les ARS de la Lozère et de l'Aveyron recommandent :

- Passage en phase 3 « VIGILANCE RENFORCÉE » sur le Tarn entre Sainte-Énimie et Les Vignes.
- Maintien en phase 2 « VIGILANCE » sur le Tarn entre le Pont-de-Montvert et Sainte-Énimie et entre Les Vignes et Montjoux/Saint-Georges-de-Luzençon et sur la Doubrive entre Saint-Jean-du-Bruel et Millau

!! - Voir plus

107 réactions 54 commentaires 648 partages

Actualité Aguessac

A Aguessac, la culture du risque inondation s'affiche

Millavois.com • 10 mai 2022 • 2 minutes de lecture

Lundi 9 mai à Aguessac a été inaugurée l'installation de repères de crues, échelles limnimétriques et panneaux de signalisation de parkings inondables. Un travail de sensibilisation mené par le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont dans 12 communes, dans le cadre de l'action « Culture du risque inondation » du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI).

Midi Libre

Accueil > Culture et loisirs > Détente et bien-être > Lacs et plans d'eau

Rivière Tarn : si la qualité de l'eau est au rendez-vous, la quantité est à un niveau critique

ABONNÉS

Quand ils ne font pas animations dans les campings, de jeunes étudiants font de la prévention sur site.

Lacs et plans d'eau, Millau

Publié le 05/07/2022 à 09:25

Avec la commission locale de l'eau et le syndicat mixte du bassin-versant, un point a été réalisé sur les baignades et la consommation d'eau au robinet avant l'afflux touristique. Bilan.

Il y a quelques jours, la commission locale de l'eau du SAGE Tarn-amont et les élus du Syndicat mixte du bassin-versant ont réuni, à Veyreau, une centaine de personnes d'horizons divers autour d'une journée riche en échanges sur la thématique "Qualité des rivières et activités de loisirs". Des spécialistes sont intervenus sur cinq thèmes dont les vidéos sont en ligne depuis peu sur le site tarn-amont.fr

PERSPECTIVES

Mise en œuvre des actions du plan de communication.

ANIMATION AGRICOLE

I. Programme d'actions de lutte contre l'érosion des sols agricoles et forestiers sur les bassins versants de la Muse et du Lavencou

OUTIL

Contrat de rivière 2019-2024 - Action b1-2. Mettre en œuvre un plan d'actions adapté à la lutte contre l'érosion des sols agricoles et forestiers sur les bassins de la Muse et du Lavencou

CONTEXTE/ENJEUX/HISTORIQUE/OBJECTIFS

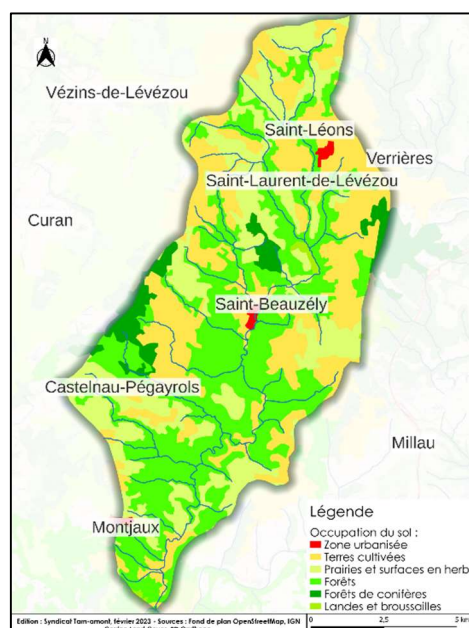
Sur le Tarn-amont, la fragilité des cours d'eau sur les massifs cristallins les soumet à un **risque d'ensablement susceptible de perturber leur état hydromorphologique**. Cette situation est notamment clairement identifiée sur les sous-bassins de la Muse et du Lavencou.

Le bassin versant de la Muse a une superficie de 11 200 ha, dont la moitié (5700ha) étaient déclarés en surface agricole utile (SAU) en 2017. Parmi ces surface agricoles 1/3, soient autour de 2000 ha, sont remis en culture annuellement, donc potentiellement vulnérables à l'érosion. L'autre moitié du territoire est principalement forestier. La masse d'eau Muse est d'ailleurs dégradée avec un **état écologique qualifié de moyen**. Par ailleurs, le bassin versant de la Muse est classé en zone vulnérable au titre de la Directive nitrates.

Depuis 2010 l'accent a été mis sur les enjeux agricoles : entre 2010 et 2012, le Parc naturel régional des Grands Causses a mené une étude sur le bassin versant de la Muse qui a permis de confirmer que certaines pratiques réalisées dans le cadre de travaux agricoles ou forestiers contribuent à l'ensablement des rivières et doivent être évitées. En 2014-2015, la Chambre d'agriculture de l'Aveyron a établi la typologie des exploitations présentes sur le bassin versant de la Muse afin de réaliser un diagnostic des pratiques à risques vis-à-vis de l'érosion des sols sur un échantillon significatif. Cette étude a notamment fait ressortir que les exploitants étaient témoins du phénomène d'érosion et qu'une évolution de certaines pratiques pouvait être envisagée pour limiter le risque d'érosion et réduire l'apport de sable vers le cours d'eau. En parallèle, un projet tuteuré a été mis en place en 2019 sur la thématique de l'érosion des sols sur le bassin du Lavencou en partenariat avec le lycée La Cazotte de Saint-Affrique. Il a permis d'identifier les phénomènes d'érosion des versants et des berges dans cinq exploitations diagnostiquées.

Afin de poursuivre ces travaux, le Syndicat Tarn-amont a proposé la co-construction d'un plan d'action « ruissellement-érosion des sols agricoles du bassin versant de la Muse ». Ce plan doit permettre d' :

- Identifier, encourager et diffuser les pratiques permettant de lutter contre l'érosion des sols
- Accompagner les agriculteurs dans la mise en œuvre de ces pratiques grâce à un panel d'actions et d'outils adaptables au cas par cas.



DESCRIPTIF DE L'ACTION / MISE EN ŒUVRE

- Constitution de partenariats techniques avec des experts agricoles et environnementaux : ADASEA d'Oc (cellule d'assistance zones humides), association arbres haies et paysages de l'Aveyron (AHP 12), chambre d'agriculture de l'Aveyron.
- Constitution de partenariats financiers avec les Communautés de Communes du territoire (Muse et Raspes du Tarn et Lévézou-Pareloup) et partenaires institutionnels (Agence de l'eau Adour Garonne)
- Définition des actions du plan « érosion-ruissellement » en adaptant des outils existants aux spécificités du territoire (objectif d'opérationnalité maximale)
- Définition du format général de la journée de lancement de la démarche auprès des agriculteurs
- Préparation de la restitution des pré-audits pour le label haies (avec AHP12)

RÉALISATIONS / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Plan d'actions « ruissellement-érosion des sols agricoles du bassin versant de la Muse »

Définition d'une boîte à outils (présentée aux agriculteurs le 16 février 2023) :

1. Protéger les cours d'eaux et les zones humides
2. Réduire la vulnérabilité des versants à l'érosion des sols
 - a. En adaptant ses pratiques
 - b. En s'appuyant sur les haies
 - c. En s'équipant

Démarche expérimentale Paiements pour services environnementaux

- **23 agriculteurs engagés**

2019 : 9 agriculteurs

2020 : + 11 agriculteurs

2021 : + 3 agriculteurs

2022 : non-ouvert à de nouveaux agriculteurs

Soit 867 290 € engagé en 4 ans par l'Agence de l'eau Adour-Garonne

- Pré-audits pour le label haie (AHP 12) : 9 pré-audits

PERSPECTIVES

- Organisation d'une journée de présentation du plan d'action et appel à manifestations auprès de la profession agricole, le 16 février 2023 (et distribution d'une plaquette récapitulative + questionnaire pour récolter les intérêts)
- Synthèse des retours (suite au questionnaire distribué)
- Définition du plan d'action avec les partenaires (sur la base des retours de la journée du 16 février)
- Prises de contacts et définition des projets avec les agriculteurs intéressés, notamment pour la protection des berges et des zones humides : printemps 2023 pour premiers travaux à l'automne 2023.
- Organisation d'une session collective (formation, coin de champ, ...) automne 2023

GESTION DES COURS D'EAU

I. Finalisation et validation du PPG Milieux aquatiques Tarn-amont 2024-2027

OUTIL

Programme Pluriannuel de Gestion des milieux aquatiques du Tarn-amont. Il permet de mettre en œuvre des travaux de restauration et d'entretien des milieux aquatiques à l'échelle du territoire Tarn-amont.

CONTEXTE/ENJEUX/HISTORIQUE/OBJECTIFS

Le bassin versant du Tarn-amont était doté de 4 Programmes Pluriannuel de Gestion des cours d'eau notamment sur les territoires couverts par d'anciens syndicats de rivière ou une collectivité territoriale compétente avant 2018. Tous ces PPGs étaient déclarés d'intérêt général par arrêté préfectoral ou inter préfectoral.

A la création du Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont au 1^{er} avril 2018, tous ces programmes lui ont été transférés. Depuis cette date, le SMBVTAM a poursuivi et finalisé les actions prévues. En 2021, le Syndicat Tarn-amont a lancé la révision et l'élaboration d'un nouveau PPG à l'échelle du Tarn-amont.

DESRIPTIF DE L'ACTION / MISE EN ŒUVRE

L'élaboration d'un nouveau programme pluriannuel de gestion s'appuie sur :

- Un bilan des précédents programmes mise en œuvre
- Un état des lieux des cours d'eau non connus

Puis un programme d'actions est défini pour répondre aux enjeux du territoire. Une fois validé, ce programme fait l'objet d'une demande de déclaration d'intérêt général (DIG).

RÉALISATIONS / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

En 2021, le Syndicat Tarn-amont a partagé le bilan des précédents PPG, présenté les états des lieux sur les cours d'eau non connus et réalisé des ateliers de concertation. L'année 2022 a permis de proposer, d'échanger et de valider de façon collégiale les actions à mettre en œuvre. Au total 19 fiches actions ont été validées pour répondre aux 6 grands enjeux de gestion des milieux aquatiques du Tarn-amont sur la période de 2023 à 2027.

Un atlas cadastral a été réalisé de façon à identifier et lister les propriétaires concernés et potentiellement concernés par les travaux du PPG. Il recense et identifie les propriétaires de plus de 70 000 parcelles le long des 1900km de cours d'eau et des 600ha de zones humides.



Réunion UG à Ispagnac février 2022

Le montant des opérations s'élève à plus de 2,2M€ comprenant entre autres l'animation par les deux chargés missions milieux aquatiques durant 5ans. Ce Programme Pluriannuel de Gestion est soutenu par les partenaires financiers à hauteur de 65% et l'autofinancement est pris en charges par les 9 Communautés de communes membres du Syndicat.

Après approbation lors du comité syndical du 29 septembre 2022, le PPG MA du Tarn-amont et le dossier demande de DIG ont été déposés à la DDT de la Lozère le 17 octobre 2022.

PERSPECTIVES

Après une phase d'instruction et de consultation, un arrêté inter préfectoral de DIG arrêté a été signé le 22 février 2023. Les travaux de la première année de gestion pourront être réalisés à partir de l'été 2023

II. Gestion de la ripisylve et des embâcles en 2022

OUTIL

Programmes pluriannuels de gestion des milieux aquatiques :

Tarn-amont 2023-2027 – Arrêté de DIG : 22/02/2023 pour 5 ans soit jusqu'au 22/02/2027.

Cernon-Soulzon 2015-2019 (2021) - Arrêté de DIG : 21/04/2016 pour 5 ans soit jusqu'au 21/04/2021 et prolongé jusqu'au 31 décembre 2022.

CONTEXTE/ENJEUX/HISTORIQUE/OBJECTIFS

Dans le cadre de la mise en œuvre des PPGs, des tranches annuelles de gestion la ripisylve et des embâcles sont réalisées. Durant l'année 2022, les actions ont consisté au :

- Suivi des chantiers de la 5^{ème} tranche du PPG Cernon-Soulzon
- La gestion des imprévus dans le cadre de la dernière année des PPG précédents
- La préparation de la 1^{ère} tranche d'entretien 2023 du PPG Tarn-amont 2023-2027

DESCRIPTIF DE L'ACTION / MISE EN ŒUVRE

Suivi des chantiers de la 5^{ème} tranche du PPG Cernon-Soulzon

L'action a consisté à la réalisation d'un repérage terrain préalable, à l'envoi des conventions de travaux aux propriétaires riverains concernés et au suivi du chantier pour assurer son bon déroulement.

Gestion des imprévus

Ces travaux sont menés ponctuellement pour répondre aux urgences dans le cadre de l'intérêt général, soit vis-à-vis de la sécurité des usagers de la rivière (baigneurs, canoës, ...), soit pour éviter la formation d'encoches d'érosion de berges ou d'embâcles proche d'enjeux (routes, ouvrages, ...)

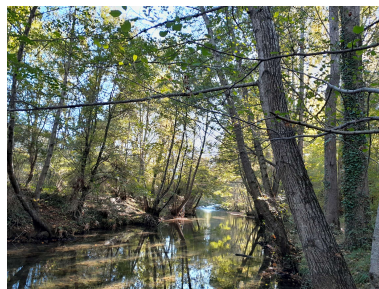
Préparation de la tranche d'entretien 2023 du PPG Tarn-amont

En 2022 le travail de terrain a consisté à la réalisation des prospections sur chacun des 10 secteurs concernés par les travaux de gestion de la ripisylve prévus pour l'été 2023. Chaque arbre à traiter a été identifié et localisé sous SIG (diamètre, cubage estimatif, statut (tombé, penché, mort, dépérissant, embâcle...) conditions d'accès, estimatif du coût d'intervention). Ces prospections ont été réalisées au cours de l'été 2022. En parallèle, le travail administratif a consisté au montage d'un marché de travaux avec consultation d'entreprises puis analyse des offres et attribution des lots. Il a également consisté au montage des dossiers de demande de subventions.

RÉALISATIONS / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Suivi des chantiers de la 5^{ème} tranche du PPG Cernon-Soulzon

Une journée de repérage terrain préalable a été effectuée. Une cinquantaine de conventions de travaux ont été envoyées aux propriétaires riverains, qui ont tous été contactés directement par téléphone afin de les informer du commencement du chantier et les questionner sur le devenir du bois coupé sur leurs parcelles (évacué ou laissé à leur disposition). Le chantier a été réalisé par l'entreprise SARL le Jardinier. Il a duré deux mois entre septembre et octobre 2022 et a fait l'objet d'un suivi hebdomadaire. Au terme du chantier, 12 km du Cernon ont été entretenus et 107 arbres ont été abattus pour un montant de 23 000€.



Gestion des imprévus

7 chantiers imprévus ont été réalisés. Ces travaux ont été réalisés ponctuellement par 4 entreprises différentes entre mars et octobre 2022 pour un montant de 8 992 € TTC.



Préparation de la 1^{ère} tranche d'entretien 2023

Les prospections de terrain ont permis de définir un volume de travaux d'entretien de la ripisylve sur près de 30 km de rivière comme prévu dans le PPG Tarn-amont 2023-2027. Le chiffrage estimatif est de l'ordre de 100 000€ HT pour 2023 dont 80 000€ HT dédiés aux secteurs d'entretien annuel et 20 000€ HT dédiés aux secteurs de surveillance active. Ces montants de travaux ont été approuvés en Comité Syndical le 29 septembre 2022 avec un financement mutualisé pour toutes les Communautés de Communes du bassin versant.

À l'issue de la phase administrative, la totalité des secteurs d'intervention d'entretien de la ripisylve prévus pour 2023 ont été attribués à des entreprises de travaux : les secteurs 1,2,3 et 5 ont été attribués au groupement Rivéo, offre la mieux-disante par rapport à celles de deux autres entreprises, le secteur 4 a été attribué à l'entreprise Le Jardinier, seul candidat pour ce lot. Ces attributions ont été délibérées lors du Comité Syndical du 15 décembre 2022.

Des dossiers de demande de subventions ont été montés afin de solliciter l'aide financière des trois Départements du territoire (12,30 et 48), la Région Occitanie et l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

PERSPECTIVES

Au printemps 2023 ; les propriétaires riverains seront identifiés et des conventions autorisant le passage et les travaux sur leurs parcelles seront envoyées. La réalisation des travaux est quant à elle prévue pour l'été-automne 2023.

D'autre part, des relevés de terrain concernant la 2^{ème} tranche de travaux de gestion de la ripisylve seront effectués au cours de l'été 2023.

III. Poursuite des opérations de restauration de zones d'expansion naturelle de crues (ZEC)

OUTIL

SAGE Tarn-amont : Enjeu V : Préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau - Objectif P : Préserver ou rétablir l'équilibre hydromorphologique des cours d'eau

Enjeu VI : Prendre en compte l'eau dans l'aménagement du territoire - Objectif S : Favoriser une gestion globale des risques d'inondations

Programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau :

Vallée du Tarn 2014-2018 (2021) Cernon-Soulzon 2015-2019 (2021). Repris dans le PPG MA Tarn-amont 2023-2027.

CONTEXTE/ENJEUX/HISTORIQUE/OBJECTIFS

DESSCRIPTIF DE L'ACTION / MISE EN ŒUVRE

- Poursuite de l'opération de la zone d'expansion naturelle des crues du Cernon à Saint-Georges-de-Luzençon (site dit « des stades sportifs »)

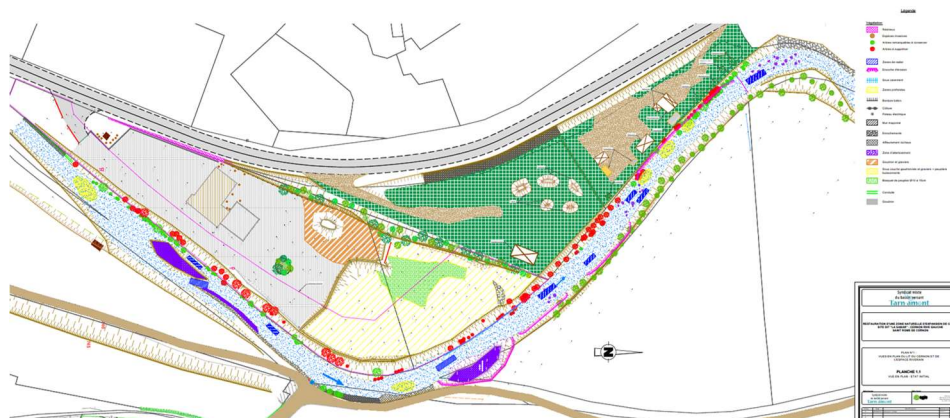
Le projet vise la remobilisation d'un espace naturel inondable de 3 hectares en bordure du Cernon, en amont du bourg de Saint-Georges-de-Luzençon. La conception de l'aménagement, avec la création d'un lit moyen, permet de réduire la vulnérabilité face aux inondations. Ces travaux sur un linéaire de 620 mètres engendrent la suppression d'un seuil en rivière sans usages, et d'un merlon parallèle au cours d'eau.

La reconnexion du champ d'expansion de crue et le ralentissement des vitesses d'écoulements associées permettront d'abaisser les hauteurs d'eau sur des secteurs à enjeux (bâtiments privés et publics, dont le complexe scolaire). Les abords du Cernon seront réaménagés et valorisés par la mise en place d'une passerelle piétonne, la végétalisation des berges, la création d'un parcours de santé, d'une placette, de cheminements piétons et d'outils de sensibilisation à destination du grand public et des scolaires.

- Lancement de l'étude de faisabilité de la restauration d'une zone d'expansion des crues en rive gauche du Cernon à Saint-Rome-de-Cernon (site SABAR)

Dans la même logique d'action que sur le site en rive droite, restauré en 2019, des rapprochements ont été menés par la commune et le Syndicat auprès de la société Colas, propriétaire du site de la SABAR.

Une étude de faisabilité incluant plusieurs scénarios hydrauliques et de restauration hydromorphologique a été engagée. L'objectif est de retrouver une expansion naturelle du Cernon sur sa rive gauche en sortie du bourg de Saint-Rome-de-Cernon.



Plan de situation du site

- Poursuite de l'opération de restauration de la mobilité du Tarn – méandre de Saint-Hilarin- commune de Rivière-sur-Tarn

Pour rappel, le projet vise à rétablir la mobilité du Tarn, en déplaçant des emplacements de campings vulnérables.

RÉALISATIONS / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Zone d'expansion des crues du Cernon à Saint-Georges-de-Luzençon :

Rapport réponse au commissaire enquêteur suite à l'enquête publique pour l'autorisation environnementale
Arrêté préfectoral d'autorisation environnementale du 6 mai 2022
Préparation du chantier – réunion de lancement 20 octobre 2022
Gestion du contentieux

Étude de faisabilité de la restauration d'une zone d'expansion naturelle des crues en rive gauche du Cernon à Saint-Rome-de-Cernon (site SABAR)

Réunion de restitution en juillet 2022

Restauration de la mobilité du Tarn dans le méandre de Saint-Hilarin sur la commune de Rivière-sur-Tarn :

Ce projet phare pour notre syndicat et pour la Communauté de communes Millau Grands Causses en maîtrise d'ouvrage déléguée, a connu des retards sur différents plans.

Depuis 2016, d'importantes négociations foncières sont menées avec les propriétaires privés. Parmi les 6 propriétaires concernés par le projet, la Communauté de communes Millau Grands Causses a finalisé 4 acquisitions et 2 restent en cours de négociation. Au cours de l'année 2022, l'acquisition de 4 parcelles chez un propriétaire a été finalisée, l'achat de 3 parcelles a été abandonné suite au décès d'un propriétaire et le projet a été revu à la baisse en termes d'emprise foncière. Enfin, la Communauté de communes a délibéré pour lancer une procédure de DUP avec expropriation pour la dernière parcelle essentielle au projet.

Pour prendre en compte l'évolution du PPRI, une modélisation hydraulique a été lancée en 2022 pour déterminer précisément l'emprise, les surfaces et l'implantation des plateformes pour accueillir les nouveaux emplacements de camping.

PERSPECTIVES

Poursuite de ces opérations ambitieuses : finalisation des études, démarches foncières, réglementaires, lancement des travaux.

IV. Travaux de restauration hydromorphologique

OUTIL

Programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques :

Tarn-amont 2023-2027 – Arrêté de DIG : 22/02/2023 pour 5 ans soit jusqu'au 22/02/2027.

CONTEXTE/ENJEUX/HISTORIQUE/OBJECTIFS

Dans le cadre de la mise en œuvre du PPG Tarn-amont, trois actions de restauration hydromorphologique des cours d'eau sont envisagées. Elles ont fait l'objet de dépôt de dossiers de déclaration au titre de la loi sur l'eau intégrés à la demande de DIG

DESSCRIPTIF DE L'ACTION / MISE EN ŒUVRE

Les trois projets sont présentés ci-après :

Renaturation du ruisseau d'Estalane à Castelnau-Pégayrols

En 2021, le Conseil départemental de l'Aveyron et la Commune de Castelnau-Pégayrols ont sollicité le Syndicat Tarn-amont dans le cadre de ses responsabilités en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), pour solutionner des problématiques d'inondation routière liées au débordement du ruisseau d'Estalane (affluent de la Muse) qui la longe. Le syndicat a alors proposé d'étudier les possibilités de renaturation de la section rectifiée du ruisseau, soit 400 mètres, en remplaçant son lit en contrebas de la route, dans son bas naturel. Le ruisseau d'Estalane serait ainsi éloigné de la route, mettant fin à ses débordements, et reconnecté avec sa zone humide attenante.

Enlèvement d'enrochement et remodelage d'une berge du Tarn à Mostuéjols

Plusieurs campings en bordure du Tarn au niveau de Mostuéjols sont très vulnérables face aux crues. L'un d'entre présente un enrochement situé au sein même de l'espace de mobilité de la rivière. A chaque crue débordante, l'enrochement induit un point dur et provoque des dégradations sur les emplacements situés à l'aval immédiat.

Diversifications des faciès d'écoulements sur le ruisseau du Bourg à Rivière-sur-Tarn

Le diagnostic du PPG Tarn-amont fait état de plusieurs cours d'eau dont les faciès d'écoulements ont une tendance à la banalisation des faciès d'écoulement et une réduction de la diversité d'habitats aquatiques. C'est notamment le cas du ruisseau du Bourg, affluent du Tarn, à Rivière-sur-Tarn. Certaines portions de ce ruisseau se retrouvent en surlargeur, sur la roche mère ou avec le dépôt et la concrétion de sédiments fins qui recouvrent le substrat graveleux de fond. Le linéaire concerné est d'environ 300 mètres. Les travaux consisteraient à recharger et resserrer le lit avec la mise en place de matériaux grossiers (blocs, pierres, cailloux, graviers) pour rediversifier les faciès d'écoulements.

RÉALISATIONS / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Renaturation du ruisseau d'Estalane à Castelnau-Pégayrols

À partir de mai 2022, un travail de prospection de terrain, de rencontre des propriétaires riverains concernés, de lien avec les services de l'état (DDT, OFB) et les partenaires techniques et financiers (Département, Région, Agence de l'Eau, Adasea, PNRGC et SAFER) a été mené avec pour objectif de concevoir un projet dont la réalisation peut être envisagée à l'été 2023.

Enlèvement d'enrochement et remodelage d'une berge du Tarn à Mostuéjols

En 2022, un projet de remodelage des berges, d'enlèvement du point dur et de relocalisation des emplacements vers un espace moins vulnérable ont été montés. Le gérant du camping est favorable à l'aménagement mais sa mise en œuvre est conditionnée par une acquisition foncière.

Diversifications des faciès d'écoulements sur le ruisseau du Bourg à Rivière-sur-Tarn

La mairie de Rivière-sur-Tarn a été rencontrée pour faire connaître la volonté du Syndicat de travailler à la restauration du ruisseau du Bourg. À l'issue de échanges il est apparu qu'une réflexion plus globale vis-à-vis des prélèvements d'eau potable liés à l'irrigation des vergers et jardins devrait être menée en parallèle.

PERSPECTIVES

Renaturation du ruisseau d'Estalane à Castelnaud-Pégayrols

L'arrêté de DIG du PPG Tarn-amont du 22 février 2023 permet la réalisation du projet au titre de la loi sur l'eau.

En 2023, le travail mis en œuvre pour monter et étoffer le projet se poursuivra jusqu'en phase AVP. Cette version AVP sera présentée fin mars aux services de l'état (DDT et OFB), à l'ensemble des partenaires techniques et financiers et aux propriétaires pour définir les ajustements et aménagements compensatoires permettant d'engager la phase travaux.

Enlèvement d'enrochement et remodelage d'une berge du Tarn à Mostuéjols

En 2023, une prise de contact aura lieu avec le gérant du camping pour connaître l'état d'avancement de la maîtrise foncière. Le projet de travaux pourra ensuite être poursuivi.

Diversifications des faciès d'écoulements sur le ruisseau du Bourg à Rivière-sur-Tarn

Cette action sera poursuivie en 2023 et les propriétaires riverains seront approchés.

V. Accompagnements et conseils techniques auprès des riverains

OUTIL

Programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques du Tarn-amont

CONTEXTE/ENJEUX/HISTORIQUE/OBJECTIFS

Dans le cadre des missions de gestion des cours d'eau, les chargés de mission milieux aquatiques apportent un soutien auprès des collectivités, des riverains, des usagers et des initiatives lorsque nécessaire.

DESCRIPTIF DE L'ACTION / MISE EN ŒUVRE

En pratique, les chargés de mission se rendent sur le terrain lorsqu'ils sont sollicités pour prodiguer des conseils techniques à l'entretien de la berge, au choix dans les plantations ou encore pour apporter des conseils pour la protection d'une berge en génie végétal ou la réduction de la vulnérabilité en bordure de rivière. Si besoin, ils aident au remplissage des dossiers loi sur l'eau avant toute intervention en rivière.

RÉALISATIONS / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

En 2022, une vingtaine d'accompagnements ont été réalisés pour des projets d'entretien de la ripisylve, de protection de berge en génie végétal, de plantations et de protection des arbres contre le castor, ...

Plusieurs opérations particulières ont été menées en 2022 :

- Proposition et mise en place d'un suivi du ruissellement des cendres dans le ruisseau des Arziolles suite à l'incendie d'août 2022 sur la commune de Mostuéjols. Des relevés de terrain et des photos sont pris à l'issue d'événements pluvieux importants. Un accompagnement a aussi été fait auprès de la mairie pour le remplacement d'une buse sur ce même ruisseau (montage du dossier loi sur l'eau).



- Le Syndicat a accompagné la mairie de Comprégnac dans une démarche d'acquisition foncière en bordure du Tarn. Une notice de gestion des parcelles au sein de l'espace de mobilité de la rivière a été proposée et validée par la commune. Cette dernière a permis de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.
- Le Syndicat a apporté son soutien pour un projet de lutte contre le ruissellement du migou à Dourbies (Site de Laupies) porté par le Parc National des Cévennes et la commune. Des travaux ont pu être réalisés à la fin du printemps 2022.

PERSPECTIVES

Dans le cadre du nouveau PPG MA du Tarn-amont, les élus du Syndicat souhaitent poursuivre les accompagnements au service du territoire et de ses habitants, dans une logique de conciliation des usages et de préservation des milieux aquatiques.

VI. Gestion des zones humides

OUTIL

PPG Tarn-amont 2023-2027 / Appel à projets « restauration des zones humides »

CONTEXTE/ENJEUX/HISTORIQUE/OBJECTIFS

Le territoire du Tarn-amont présente environ 620 hectares de zones humides. Elles se localisent principalement sur la tête du bassin versant au niveau du mont Lozère, mont Aigoual et sur le bassin versant de la Muse.

En 2020, le Syndicat Tarn-amont a coordonné une initiative collective pour répondre à l'appel à projets 2021-2024 « Restauration des zones humides » de l'Entente de l'Eau (Etat, Agence de l'eau, Régions nouvelle-Aquitaine et Occitanie). Deux opérations de travaux portées par le Parc National des Cévennes et l'ONF et accompagnées par le Syndicat Tarn-amont ont été retenues sur les secteurs du Mont-Lozère et du Mont Aigoual.

L'objectif étant d'optimiser les fonctionnalités hydrologiques et écologiques en fonction des connaissances complémentaires acquises au cours du projet et d'agir sur les dysfonctionnements.

En novembre 2021, le Syndicat Tarn-amont a lancé un projet tuteuré avec la MFR de Valrance pour mener un travail de prospection et d'inventaire sur une zone humide (dite « de Lescure ») située sur le bassin versant de la Muse en vue de proposer des mesures de gestion destinées à réduire l'impact du piétinement du bétail.

DESCRIPTIF DE L'ACTION / MISE EN ŒUVRE

Des suivis visant à comprendre le fonctionnement d'un complexe de zones humides et des travaux de restauration ont été réalisés en 2022 sur le site de la Cham du Pont au Mont-Lozère et celui de Montals/Vacquières au Mont Aigoual.

Sur la Muse, les étudiants de la MFR de Valrance ont finalisé leurs prospections de terrain et la réalisation de leurs inventaires faunistiques et floristiques sur la parcelle étudiée. Ils ont ensuite été accompagnés par le Syndicat pour définir des mesures de gestions adaptées aux problématiques observées et pour échanger avec le propriétaire de la parcelle en vue d'obtenir son accord pour la mise en œuvre de ces mesures.

RÉALISATIONS / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Mont Lozère et le Mont Aigoual

Le Syndicat Tarn-amont a suivi les actions sur deux sites :

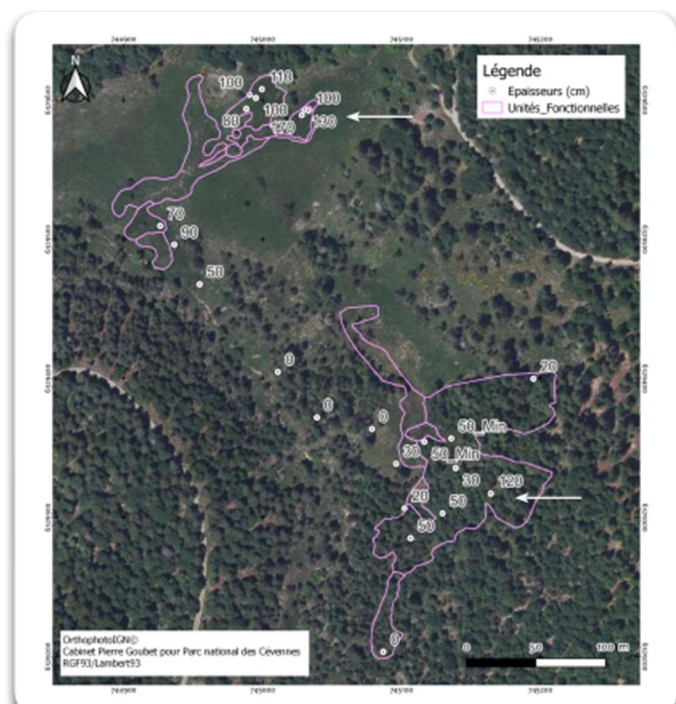
- La Cham du Pont (Mont-Lozère) sous maîtrise d'ouvrage du PNC et de l'ONF. En 2022, le suivi piézométrique pour comprendre le fonctionnement hydrologique du complexe de zones humides a été poursuivi. Les conditions de sécheresse de l'été et les chutes de neiges en hiver n'ont pas encore permis de récupérer les données.

Le 9 avril 2022, une visite du site et une présentation de la démarche auprès des habitants de Pont de Montvert a été faite dans le cadre de l'Atlas pour la Biodiversité Communale

Des travaux forestiers de réouverture et d'entretien de zones humides ont été réalisés par l'ONF en 2022 sur près de 3,5ha. Les actions ont porté sur de la coupe de résineux pour maintenir des corridors écologiques et ouvrir le milieu



- Montals-Vacquiers (Mont Aigoual) sous maîtrise d'ouvrage du PNC en partenariat avec l'ONF. Le suivi piézométrique a été poursuivi en 2022 et le diagnostic hydrologique a pu être finalisé. Les sols et les unités fonctionnelles des zones humides ont pu être caractérisés.



Source ; Pierre GOUBET 2022

Bassin de la Muse

- Dans le cadre du suivi des actions du site Natura 2000 « Tourbières du Levezou », le Syndicat Tarn-amont a participé au comité de pilotage de décembre 2022.
- Sur la zone humide de Lescure, un plan d'aménagement a été dressé et proposé au propriétaire. Il s'agit d'aménagements de mise en défens et de points d'abreuvement. Ceux-ci ont reçu l'accord de principe de la part du propriétaire et bénéficierons du soutien financier de l'Agence de l'eau, du département de l'Aveyron et de la région Occitanie

PERSPECTIVES

En 2023, l'amélioration de la connaissance sur le fonctionnement des zones humides sur les têtes de bassin versant sera poursuivie et finalisée.

Sur la zone humide de Lescure, toutes les démarches (réglementaires, conventions de travaux, devis, demande de subvention...) seront effectuées pour pouvoir réaliser les aménagements préconisés au cours de l'été 2023. Le Syndicat se tiendra également présent lors de la restitution finale du projet tuteuré par les étudiants de la MFR de Valrance. La synthèse des données d'inventaires faune/flore effectués sur la zone humide seront également intégrées aux bases de données du Syndicat pour affiner sa connaissance du territoire.

PRÉVENTION DES INONDATIONS

I. Diagnostics de vulnérabilité « habitants et bâtiments publics »

OUTIL

Programme d'action de prévention des inondations PAPI d'intention 2019-2021

CONTEXTE/ENJEUX/HISTORIQUE/OBJECTIFS

Un accompagnement a été proposé aux habitants en risque fort d'inondation (communes couvertes par un Plan de prévention du risque inondation, PPRI) ainsi qu'à certains bâtiments publics du Tarn-amont, afin de réduire leur vulnérabilité et celle de leurs biens face aux risques « inondations » via un diagnostic gratuit et personnalisé au sein de leur bâtiment.

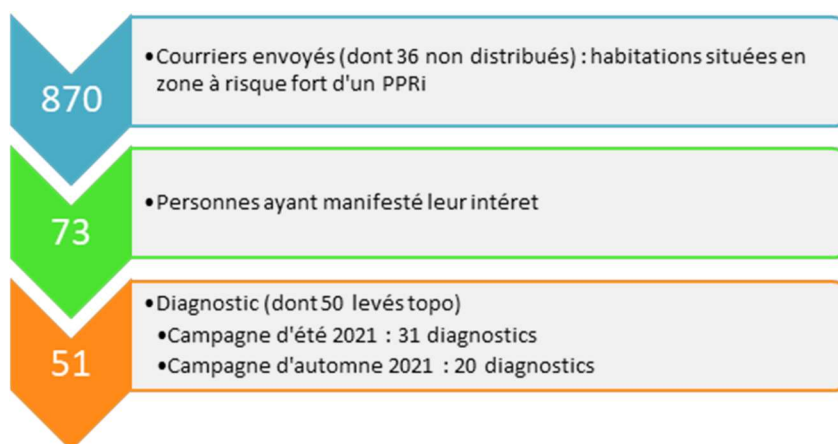
Pour renforcer la communication sur la culture du risque, et apporter aux riverains des réponses plus globales concernant toutes les missions portées par le syndicat, les diagnostics « habitants » ont été réalisés par une équipe dédiée au sein du Syndicat Tarn-amont. Cette équipe a été formée à la méthode de diagnostic par un bureau d'études spécialisé, basé à Montpellier : Mayane.

Le bureau d'étude a réalisé les diagnostics plus complexes des bâtiments publics identifiés.

DESCRIPTIF DE L'ACTION / MISE EN ŒUVRE

Diagnostics habitations

- Recrutement d'une stagiaire (6mois) pour la réalisation des diagnostics de vulnérabilité des habitations en 2021, et poursuivi par un CDD jusqu'en janvier 2022
- Etape 1 : recensement des habitations situées en zone à risque fort des PPRI du territoire, constitution de la base de données avec les coordonnées des propriétaires (2021).
- Etape 2 : diffusion de l'information aux propriétaires concernés (courrier, flyer, affichage en mairie, articles de presse page web dédiée) (2021)
- Etape 3 : recensement des personnes intéressées et prises des rendez-vous pour les visites techniques. (2021)
- Etape 4 : formation auprès du bureau d'études Mayane, pour les outils et méthodes de diagnostic (2021)
- Etape 5 : réalisation des diagnostics (entretien, mesures spécifiques et levés topographiques) et remise des rapports (janvier 2022).
- Etape 6 : définition des objectifs et orientations de la stratégie, constitution d'un pré-programme d'actions (concertation) pour le PAPI complet (1^{er} semestre 2022).



La liste des mesures de réductions de la vulnérabilité préconisées dans le cadre de ces diagnostics a été établie en concertation avec les services de l'Etat, à partir des mesures inscrites dans les PPRI et de l'arrêté du 11 février 2019 établissant la liste des types de travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations éligibles au fonds de prévention des risques naturels majeurs dans le cadre d'un PAPI.

Chaque famille diagnostiquée a reçu un plan familial de mise en sureté (PFMS) : livret opérationnel regroupant au même endroit toutes les informations importantes en cas de crue : que faire avant, pendant et après l'inondation.



Diagnosics Bâtiments publics

- Etape 1 : concertation avec les communes pour identification de bâtiments publics à diagnostiquer : 5 bâtiments identifiés :
 - EHPAD les 3 sources, Meyrueis
 - Centre technique municipal, Millau
 - Projet de complexe sportif, Millau
 - Déchetterie, Millau
 - Maison des entreprises, Millau
- Etape 2 : Visites sur site : entretiens avec les personnes référentes, discussions sur les modalités de la gestion de crise, mesures spécifiques, levés topographiques (bureau d'études Mayane)
- Etape 3 : Réalisation du rapport et restitution des analyses et conclusions auprès des propriétaires référents des bâtiments (bureau d'études Mayane).

RÉALISATIONS / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Diagnostics habitations

Répartition géographique des diagnostics réalisés : 30 en Aveyron et 21 en Lozère.

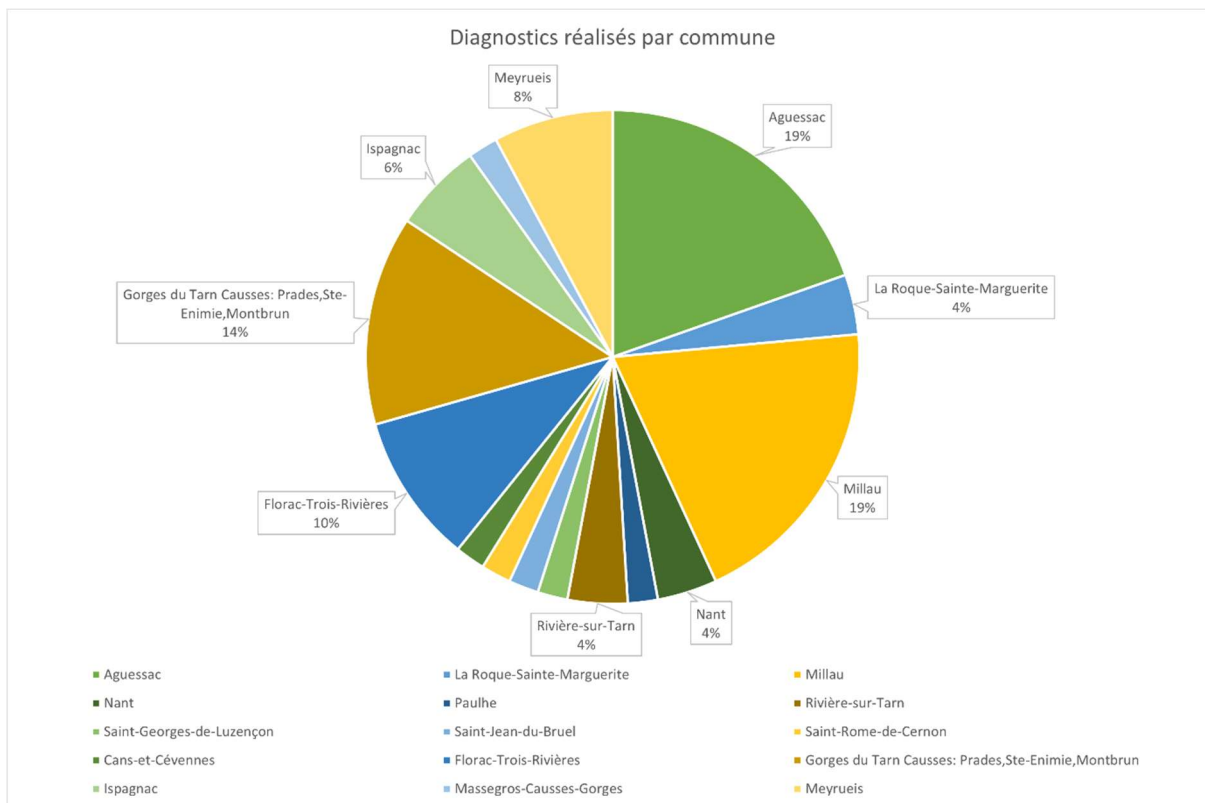


Figure 1 : Répartition par commune des diagnostics habitations réalisés

La vulnérabilité de chaque habitation a été évaluée selon 4 critères : vulnérabilité humaine, vulnérabilité de la construction, vulnérabilité des réseaux, vulnérabilité matérielle.

Diagnostics Bâtiments publics

Les restitutions des rapports de diagnostic des 5 bâtiments publics ont été réalisées en avril 2022.

Une réunion de travail pour la précision de la stratégie de réduction de la vulnérabilité du CTM de Millau s'est tenue mi-mai.

Coût total engagé : **73 732,34 € TTC**

- Participation Etat : 50%
- Participation région Occitanie : 20 %
- Autofinancement : 30%

PERSPECTIVES

- Restitution de l'étude complémentaire pour le CTM de Millau (printemps 2023) et définition d'un fiche action spécifique pour intégration dans le PAPI complet
- Action reconduite et renforcée dans le futur PAPI complet (diagnostics habitants et bâtiments publics)
- Travaux de réductions de la vulnérabilité (action spécifique du PAPI complet)

II. Étude de solutions pour limiter l'impact des crues torrentielles sur le BV Ladoux

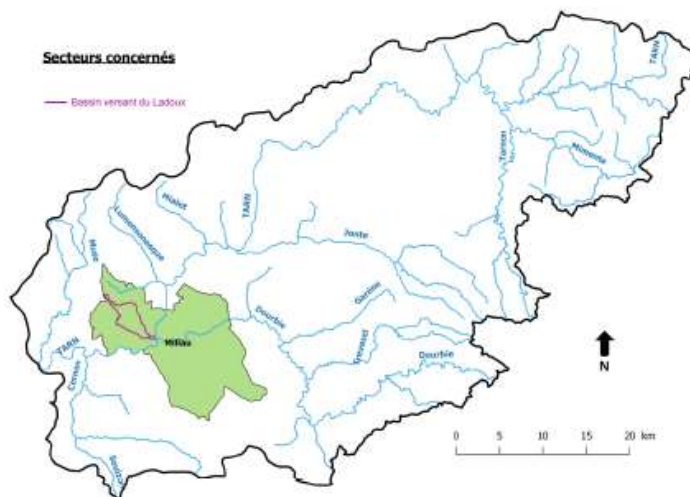
OUTIL

Programme d'action de prévention des inondations PAPI d'intention 2019-2021

CONTEXTE/ENJEUX/HISTORIQUE/OBJECTIFS

Le Ladoux est un affluent rive droite du Tarn, possédant un bassin versant global de 900 ha. Il a un fonctionnement torrentiel : forte pente (>7%) engendrant un risque d'embâcles et un fort transport solide. Les objectifs de l'étude sont :

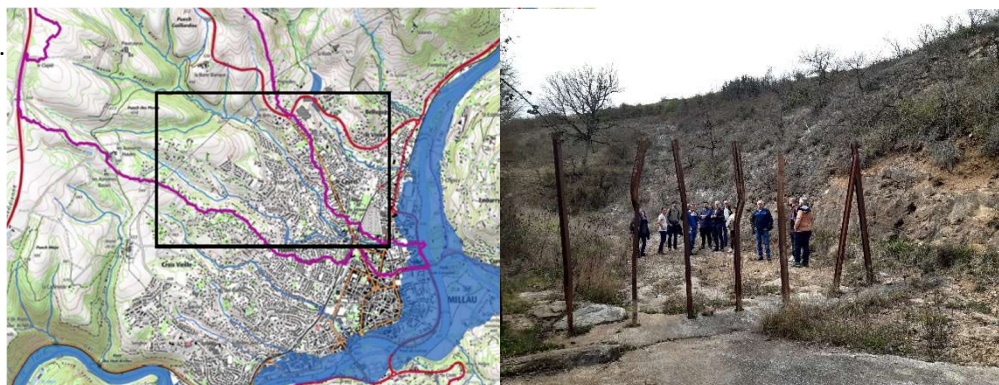
- Réduire le risque d'inondation sur les habitation riveraines (une vingtaine lors des débordements de ce ravin très torrentiel (épisodes très rapides, voire fonte de neige brutale),
- Réduire les dégâts causés par el transport solide et les éventuelles ruptures d'embâcles lors des crues et ainsi le coût de remise en état.



DESCRIPTIF DE L'ACTION / MISE EN ŒUVRE

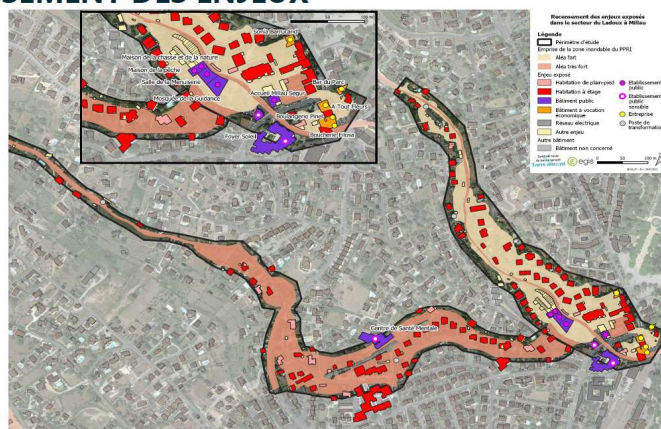
- Phase 1 : diagnostic de l'état actuel (concertation avec les élus locaux, les habitants et les agriculteurs) : élaboration d'une hydrologie sur le bassin versant et actualisation/affinage du diagnostic hydraulique
- Phase 2 : recensement des enjeux touchés (terrain et analyse SIG)
- Phase 3 : estimation des dommages en l'état actuel (analyse SIG et courbes de dommages)
- Phase 4 : établissement d'une stratégie d'aménagement actualisée : définition d'actions d'aménagement et de 4 scénarios d'aménagement différents (selon les actions envisagées) et modélisation des impacts de chaque scénario

Restitution en octobre 2022.



RÉALISATIONS / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

RECENSEMENT DES ENJEUX



Coût total : 30 000,00 € TTC

- Participation Etat : 50%
- Participation région Occitanie : 20 %
- Autofinancement : 20%

Scénario	Aménagements	Coûts	Objectif de protection	Contraintes liées
Scénario 0	Haies végétalisées Raquettes de diffusion Signalisation Piège à embâcles	170 000€ - 250 000€ HT	-	Contraintes environnementales : Loi Eau
Scénario 1	Haies végétalisées Raquettes de diffusion Signalisation Ouvrage de stockage	2 670 000€ - 3 750 000€ HT	Q 50 (avec débordements résiduels) <i>A titre d'indication :</i> <i>Coût de dommage de la crue</i> <i>Q50 sur le secteur du Ladoux :</i> 1.1 M€	Contraintes techniques fortes Contraintes environnementales : Loi Eau / continuité écologique Réglementation Dignes et barrages Ouvrage sensible en termes d'exploitation / surveillance / auscultation Contraintes foncières
Scénario 2	Haies végétalisées Raquettes de diffusion Signalisation Piège à embâcles Reprise d'ouvrages de franchissement	670 000€ - 950 000€ HT	Q 10 (sans débordements résiduels) <i>A titre d'indication :</i> <i>Coût de dommage de la crue</i> <i>Q10 sur le secteur du Ladoux :</i> 400 K€	Contraintes environnementales : Loi Eau Contraintes foncières / présence d'habitations à proximité
Scénario 3	Haies végétalisées Raquettes de diffusion Signalisation Piège à embâcles Reprise d'ouvrages de franchissement Recalibrage aval	1 120 000€ - 1 550 000€ HT	Q 50 (sans débordements résiduels) <i>A titre d'indication :</i> <i>Coût de dommage de la crue</i> <i>Q50 sur le secteur du Ladoux :</i> 1.1 M€	Contraintes environnementales : Loi Eau Contraintes foncières / présence d'habitations à proximité Contraintes d'accès

PERSPECTIVES

Rédaction d'une fiche action pour la précision et la mise en œuvre de solutions dans le PAPI complet :

- Mise en œuvre du scénario 0
- Études pour les scénarios 2 et 3
- Travaux

III.40 ans de la crue du 8 novembre 1982 à Millau

OUTIL

Programme d'action de prévention des inondations PAPI d'intention 2019-2021

CONTEXTE/ENJEUX/HISTORIQUE/OBJECTIFS

Organiser un évènement de sensibilisation du grand public et des élus (suite au renouvellement des équipes municipales en 2020) autour des inondations pour renforcer la culture du risque sur le territoire et communiquer sur les actions en cours.

DESCRIPTIF DE L'ACTION / MISE EN ŒUVRE

Plusieurs réunions de travail ont été réalisées pour organiser ces journées inondations :

- Personnes mobilisées : équipe du Syndicat Tarn-amont, Syndicat Tarn Sorgues Dourdou Rance, MIIAM (mission interrégionale inondation arc méditerranéen), Ville de Millau, CCMGC, Association des riverains du Tarn et de la Dourbie, CPIE, Stade d'eaux vives de Millau.
- Publics cibles : grand public, jeune public, élus
- Appel à témoignages : été 2022
- Création d'une exposition sur les quais Sully Chaliès (10 panneaux exposés d'octobre 2022 à janvier 2023)
- Organisation d'un évènement le 8 novembre 2022 autour des 40 ans de la crue de 1982 à Millau, en partenariat avec la ville de Millau :
 - Balade autour des crues et des milieux aquatiques pour les lycéens
 - Représentation de la pièce de théâtre « 16431, souvenirs d'avenir » (MIIAM et Compagnie Essentiel Ephémère)
 - Soirée d'échanges

RÉALISATIONS / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

- Création sonore à partir des témoignages des habitants et personnel technique de la mairie de l'époque, en partenariat avec radio Larzac
- Création vidéo à partir des témoignages des habitants et personnel technique de la mairie de l'époque, en partenariat avec la Ville de Millau et l'EHPAD St Come
- Balade autour des crues et des milieux aquatiques pour les lycéens : participation de 2 classes du lycée Jeanne d'Arc (46 élèves)
- Représentation de la pièce de théâtre « 16431, souvenirs d'avenir » (MIIAM et Compagnie Essentiel Ephémère) : participation des élèves + ouverture au grand Public (~ 60 personnes)
- Soirée d'échanges autour des crues en partenariat avec Radio Larzac, la Ville de Millau, la DDT12, le SDIS 12, l'association des riverains du Tarn et de la Dourbie (~100 personnes) :
 - Diffusion des témoignages (audio et vidéo)
 - L'action de l'association des riverains
 - Comment vivre en zone inondable ?
 - L'action de la ville de Millau en cas d'inondation
 - Comment se comporter ?
- L'évènement a été labellisé dans le cadre de la 1ère édition de la journée nationale de la résilience du 13 octobre 2022.



Coût total : 8942,64 € TTC

- Participation Etat : 50%
- Participation région Occitanie : 20 %
- Autofinancement : 30%

IV. Bilan du PAPI d'intention 2019-2021 et inauguration des repères de crues à Aguessac

OUTIL

Programme d'action de prévention des inondations PAPI d'intention 2019-2021

OBJECTIFS

Dresser le bilan synthétique et les enseignements du PAPI d'intention : état de réalisation des actions, réalisation technique et coûts globaux, répartition des coûts par axe et par financeur.

DESCRIPTIF DE L'ACTION / MISE EN ŒUVRE













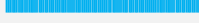

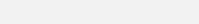



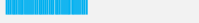






- Rédaction d'un rapport de bilan
- Présentation du Bilan en comité de pilotage : 9 mai 2022 à Aguessac
- Inauguration des repères de crues à Aguessac, en présence de M. le sous-préfet de Millau

RÉALISATIONS / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Sur 23 actions prévues dans le PAPI d'intention, 21 ont été réalisées, une est en cours de finalisation (6.2 L'élaboration d'un programme de travaux pour limiter l'érosion des berges sur la basse Dourbie : étude en cours), une action a été reportée dans le APPI complet (action 2.4 l'installation des stations d'alerte). Dans le détail des actions, le PAPI d'intention du Tarn-amont à un taux de réalisation de plus de 85 % : il aura répondu à la plupart des attentes du territoire (cf. tableau ci-dessous).

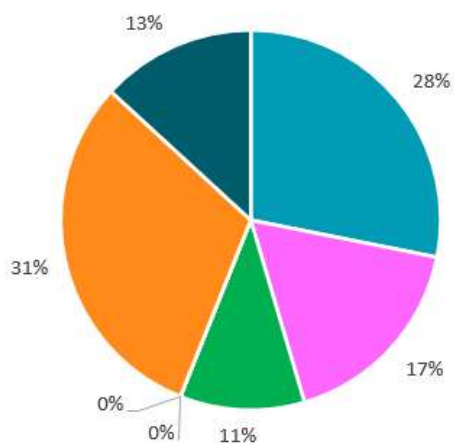
Le coût global du PAPI d'intention, au moment de la rédaction du bilan, est de **455 678,87 €TTC**, soit un peu plus de la moitié du coûts estimé (806 345,09 €TTC). En effet, la mise en œuvre de certaines actions a été redimensionnée en fonction des besoins du territoire et des opportunités :

- L'action 1.3.2 – Journées inondations ;
- L'action 1.7 – Étude globale sur le ruissellement : a finalement été réalisée en régie, en partenariat avec le Cerema et l'INRAE ;
- L'action 2.4 – installation des stations de surveillance des cours d'eau : a été reportée dans le PAPI complet ;
- L'action 5.1 – Diagnostics de vulnérabilité des habitations et des bâtiments publics : les diagnostics habitations ont été réalisés par une équipe dédiée au sein du Syndicat Tarn-amont ;
- L'action 5.2 – Diagnostics de vulnérabilité des entreprises situées en zone inondable : aucun diagnostic complet n'a été demandé.
- L'action 5.3 – Étude pour la restauration d'une ZEC à Saint Rome de Cernon : la réalisation d'un avant-projet (AVP – phase 2) n'a pas été activée.
- L'action 6.2 – Élaboration d'un programme de travaux pour limiter l'érosion des berges sur la basse vallée de la Dourbie : la consultation n'a pas encore été lancée au moment de la rédaction du présent bilan → coût non intégré.

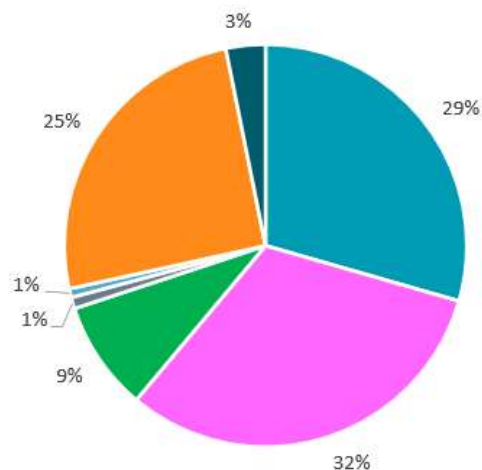
N°	INTITULÉ	RÉALISATION TECHNIQUE (%)	GRAPHIQUE
0.1	Animer le PAPI d'intention	95	
1.1	Élaborer les Dicrim	75	
1.2	Assurer l'information communale sur les risques et les mesures de sauvegarde	100	
1.3	Concevoir des supports de sensibilisation	100	
1.3.1	Maquette "inondations"	100	
1.3.2	Journées "inondations"	100	
1.3.3	Plan de communication "culture du risque et milieux aquatiques"	100	
1.4	Intervenir en milieu scolaire	100	
1.5	Recenser et poser des repères de crue	100	
1.6	Réaliser une étude hydrogéomorphologique sur les secteurs à enjeux des bassins du Trévezel et de la haute-Dourbie	100	
1.7	Réaliser une étude globale sur le ruissellement	80	
2.1	Installer des échelles limnimétriques	100	
2.2	Accompagner les acteurs locaux dans la prise en main des outils de surveillance et de prévision des crues mis à leur disposition par l'État	100	
2.3	Identifier les sites propices à l'implantation de stations de surveillance	100	
2.4	Installer des stations de surveillance des cours d'eau	0	
3.1	Élaborer les PCS et les maintenir à jour	75	
3.2	S'équiper pour la gestion de crise	70	
4.1	Actualiser les PPRI	75	
4.2	Assister les communes et les EPCI pour la prise en compte des prescriptions règlementaires des PPRI lors de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme (PLUI notamment)	40	
5.1	Diagnostiquer la vulnérabilité des habitations et des bâtiments publics situés en zone inondable	100	
5.2	Diagnostiquer la vulnérabilité des entreprises situées en zone inondable	100	
5.3	Étudier la restauration d'une zone naturelle d'expansion de crue en rive gauche à Saint-Rome-de-Cernon	75	
6.1	Étudier des solutions pour limiter l'impact des crues torrentielles sur le bassin versant du Ladoux	100	
6.2 *	Élaborer un programme de travaux pour limiter l'érosion des berges sur la basse vallée de la Dourbie	60	
	TOTAL	85,21	

* ACTIONS EN COURS DE RÉALISATION AU MOMENT DE LA RÉDACTION DU BILAN DU PAPI

Répartition du montant réel par axe

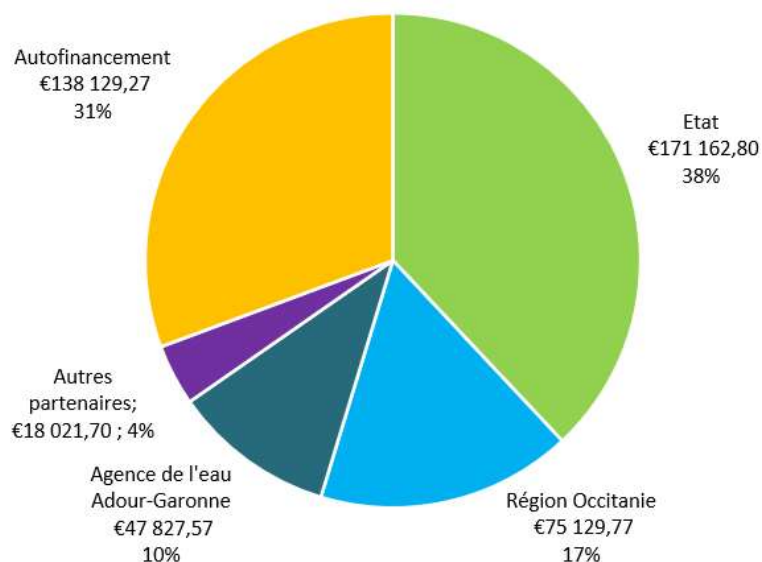


Répartition du temps par axe



- Axe 0 - Animation générale
- Axe 1 - L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 - La surveillance, la prévision des crues et des inondations
- Axe 3 - L'alerte et la gestion de crise
- Axe 4 - La prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme
- Axe 5 - La réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes
- Axe 6 - Le ralentissement des écoulements

Répartition du financement par financeurs



PERSPECTIVES

- Élaboration d'un PAPI complet

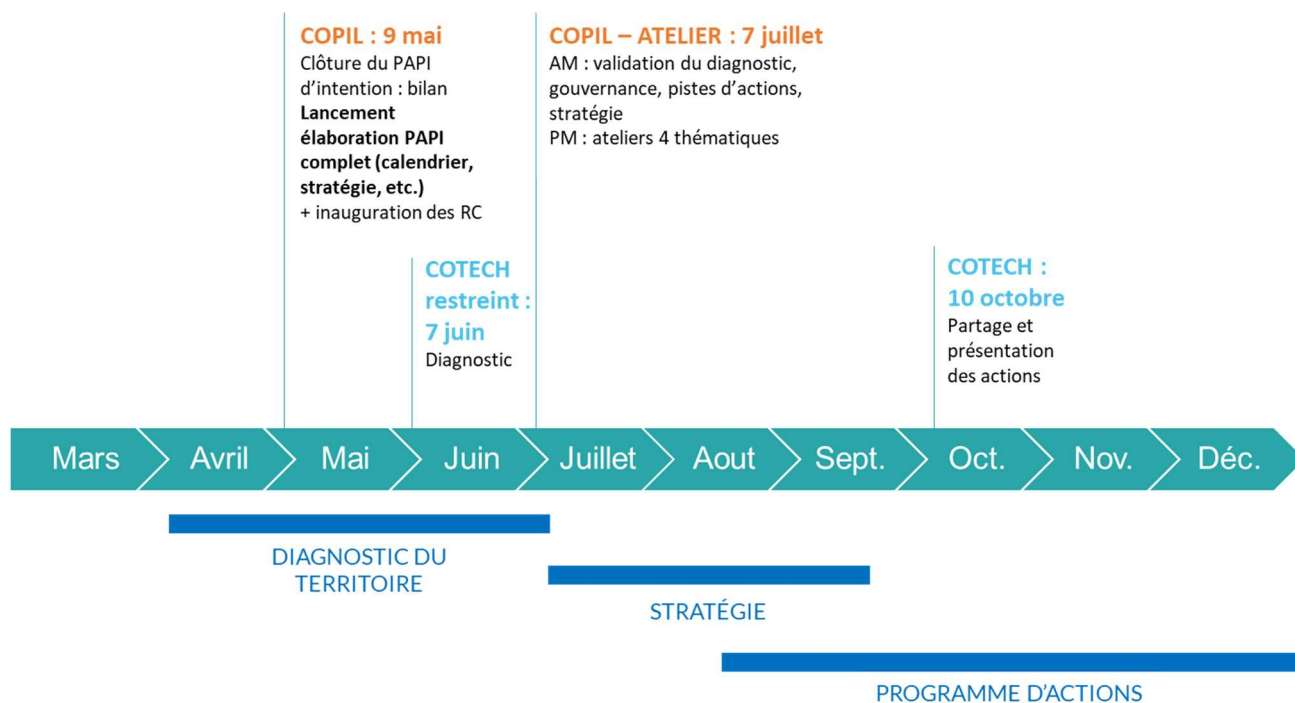
V. Élaboration du PAPI complet

OBJECTIFS

Élaborer en concertation le futur PAPI complet du Tarn-amont 2024-2030

DESCRIPTIF DE L'ACTION / MISE EN ŒUVRE

L'élaboration du PAPI complet a été officiellement lancée le 9 mai 2022 (COFIL de clôture du PAPI d'intention, de lancement de l'élaboration du PAPI complet et inauguration des repères de crues)



- Le diagnostic de territoire a été réalisé avec l'aide d'une stagiaire de master 1 (4 mois)
- Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été sollicitée auprès du bureau d'études Mayane pour la préparation des ateliers de concertation des acteurs du territoire (7 juillet 2022), pour la rédaction des objectifs et orientations de la stratégie (suites à l'analyse des résultats de l'atelier) et pour la constitution d'un préprogramme d'actions pour l'axe 5 du PAPI.

RÉALISATIONS / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES



Inauguration des repères de crues, 9 mai



Présentation du diagnostic de territoire, 7 juillet



Inauguration des repères de crues, 9 mai

40 ans de la crue de 1982, 8 novembre



Ateliers de travail pour la stratégie et les actions, 7 juillet

3

PERSPECTIVES

- Rédaction des fiches action + programme d'action détaillé + programme financier
- Note gouvernance
- Echanges avec les Communautés de communes et la ville de Millau sur la programmation financière
- Finalisation fiche action CTM Millau (étude en cours)
- Analyse environnementale
- Consultation citoyenne
- Instances :
 - COTECH partage des fiches actions (détail) : 14 mars 2023
 - COPIL Validation PAPI : 4 avril 2023

Objectif dépôt : Mai-juin 2023